



les **Échos** de nos **Villages**

N°14
JUN 2020

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]

P. 10 > 27

FOCUS

2020/2026

UNE NOUVELLE ÉQUIPE
MUNICIPALE



CITOYENNETÉ

RECENSEMENT MILITAIRE
P. 08

FINANCES

LE BUDGET 2020
P. 28

ACTU

ÉPIDÉMIE COVID 19
P. 32

ENFANCE / FAMILLE

RENTRÉE SCOLAIRE 20-21
P. 45



WWW.TREMBLAYLESVILLAGES.COM



Rejoignez-nous sur Facebook

SOMMAIRE
Les actus

P. 04 - Point sur les travaux

Citoyenneté

P. 07 - Ouverture d'une maison d'accueil et de services au public

P. 08 - Recensement militaire : une obligation à 16 ans

Finances

P. 28 - Budget 2020

Santé

P. 32 - Épidémie COVID 19

Sécurité

P. 34 - Tremblay vidéosurveillée

P. 35 - Porcins

Cadre de vie

P. 36 - Bien vivre ensemble

P. 38 - Je m'installe à Tremblay : comment créer mon contrat d'eau ?

Culture / Loisirs

P. 39 - Programme des événements

P. 40 - Église de Tremblay : nous avons besoin de vous

P. 42 - Animations à la biblio

P. 43 - Tennis de table : une nouvelle association sportive à Tremblay

Jeunesse / Famille

P. 44 - Les actualités du SIVOM

P. 45 - Rentrée scolaire 2020-2021

 P. 46 - Repas des anciens
 Registre des personnes vulnérables

P. 47 - Relais familles

Etat Civil / Infos pratiques

P. 48

P. 10 à 27


FOCUS

2020/2026

UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Christelle Minard

 Maire de
 Tremblay-les-Villages
 Conseillère départementale
 d'Eure-et-Loir
 et le Conseil municipal

 Chers Tremblaysiens,
 Chères Tremblaysiennes

Ce bulletin municipal, le premier de cette mandature, est pour moi, et toute l'équipe municipale, l'occasion de vous remercier de votre confiance renouvelée pour les six années à venir.

Après plusieurs semaines d'incertitude, avec l'accord des pouvoirs publics, le conseil municipal a pu être mis en place le 26 mai dernier, à huit clos.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous sommes plus que tout, motivés à poursuivre notre action et à réaliser les projets que nous vous avons présentés dans un but unique : le bien vivre ensemble sur un territoire de communes réunies.

J'ai bien conscience que beaucoup de choses restent encore à faire et c'est tant mieux pour la nouvelle équipe municipale qui devra s'efforcer de continuer avec joie et engagement dans un contexte budgétaire sûrement plus contraint les prochaines années.

Ce qui appellera de votre part de la patience, de la raison, car une commune ne peut pas tout. Nous ne sommes pas en ville et nous ne pouvons pas offrir les services et les équipements citadins.

J'observe de plus en plus de comportements exigeants. Vous avez fait le choix de vivre à la campagne avec ses joies et ses ressources mais aussi ses manques et ses contraintes. Je vous demande donc d'avoir la bienveillance de les accepter, sans développer d'agressivité vis-à-vis des uns et des autres – surtout en usant des réseaux sociaux : si besoin, rien ne vaut une discussion bien réelle.

La période de confinement qui a frappé le monde nous fait aujourd'hui prendre conscience de l'essentiel : notre survie et la protection de chacun. C'est pour cela qu'il est important de respecter les règles sanitaires, de renforcer les élan de solidarité, de poursuivre l'entraide, de se rappeler combien nous avons la chance d'avoir des commerçants et producteurs locaux.

Je veux avant tout remercier le personnel de santé et de secours, mais aussi ceux qui ont œuvré au quotidien pour maintenir les missions fondamentales: les aidants à domicile, notre épicier pour la distribution alimentaire, notre restaurateur pour la livraison des repas, les missions de services publics et toutes ces actions de première nécessité dont nous avions oublié le sens.

Face à cela, je veux rester optimiste et avoir les mots utiles pour chacun.

Tout d'abord, dire que les services municipaux ont continué à agir dans l'urgence des décisions à prendre et des actions à mener au quotidien pour que chacun puisse trouver une

solution à son problème, que la commune reste propre et entretenue, etc.

Notre CCAS a été au rendez-vous avec Mathieu. Un service civique, mis à disposition par la préfecture, a accompagné les personnes de plus de 65 ans, les personnes malades et les plus vulnérables, en les appelant régulièrement, en organisant la livraison de leurs courses, ou autres si besoin. Qu'il en soit remercié.

« Nous sommes plus que tout motivés à poursuivre notre action et à réaliser les projets que nous vous avons présentés... »

Durant cette période, en effet, les initiatives d'entraide se sont multipliées dans notre commune. L'association Familles Rurales et plusieurs élus, en respectant les règles sanitaires, ont prêté main forte.

Des actions citoyennes ont pu mettre le talent de certaines tremblaysiennes au profit de l'urgence sanitaire en fabricant des masques en tissus.

Je veux aujourd'hui remercier tous ces acteurs qui démontrent que Tremblay-les-Villages a su répondre présent à cet élan de solidarité.

Pour les enfants scolarisés à l'école, je salue la mobilisation de sa directrice et de son équipe enseignante, ainsi que les agents du SIVOM, pour avoir assuré la continuité pédagogique d'abord et la réouverture de l'école dès le 14 mai.

Le temps pour retrouver notre mode de vie d'avant va sûrement être encore long, mais n'essayons pas de vouloir aller plus vite, au risque d'être obligé de faire marche arrière. C'est la raison pour laquelle, dans ce contexte incertain, nous avons pris la décision cette année de ne pas organiser les festivités du 14 juillet.

Cette période est un peu comme un livre où il n'est pas d'usage de sauter des chapitres mais de tourner les pages, une par une, pour comprendre tôt ou tard que chaque paragraphe était nécessaire.

Comme toujours, je reste évidemment à votre écoute et je vous invite à venir me rencontrer en mairie.

Dans l'attente de retrouver, je vous souhaite à tous un bel été !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin

Bien à vous.

POINT SUR LES TRAVAUX



RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Depuis le 6 mars, les usagers de la mairie sont accueillis dans un cadre rénové avec de nouveaux services (îlot numérique) et un plus grand confort notamment en termes de confidentialité et de sécurité des agents.

Coût des travaux = 25 000€.

Pour cette opération, la commune bénéficie du soutien financier de **La Poste (12 400€)** et du **Conseil départemental (6 140€)**, soit **18 540€** de subvention au total.



CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES DU STADE D'HONNEUR, DU STADE D'ENTRAÎNEMENT ET DES TERRAINS DE PÉTANQUE

Des travaux ont été lancés à la fin de l'année 2019 pour procéder au remplacement des éclairages obsolètes du stade d'honneur et des terrains de pétanques et pour procéder à la mise en éclairage du terrain d'entraînement.

Ces terrains de sport bénéficient à présent d'un éclairage led moderne qui se veut plus économe en énergie et permettant de bonnes conditions pour la pratique sportive.

Le coût de ces travaux = 64 000€.

La commune bénéficie du soutien financier de **l'Etat (5 286€)** et du **Conseil départemental (7 666€)**.

Les agents municipaux ont également réalisé par leurs soins une rénovation complète des terrains de pétanque de Tremblay-les-Villages qui avaient été sérieusement touchés par les diverses intempéries.



CURAGE ET REPROFILAGE DE LA MARE D'ECUBLÉ - AMÉNAGEMENT DU JARDIN/TENNIS

Suite à une étude réalisée sur les mares communales par le Conservatoire des Espaces Naturels, des travaux vont être engagés sur la mare d'Ecublé afin de procéder à un curage et à un reprofilage. Le curage permettra d'éliminer les nénuphars qui envahissent la surface et le reprofilage aura pour conséquence le retrait des étais en bois qui sont aujourd'hui très largement fragilisés.

Le coût de ces travaux = 17 000 €.

Concernant le jardin et le terrain de tennis existant aujourd'hui derrière l'église d'Ecublé, une étude d'aménagement paysager a été sollicitée auprès du CAUE28, qui est une agence du Conseil départemental. L'objectif est de bénéficier de conseils et de propositions afin de valoriser cet espace au cœur du village.



FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Chaque année, en hiver et en été, les agents communaux travaillent à l'embellissement et au fleurissement de la commune.

Après Achères, Tremblay et Gironville, ce sont les habitants de Bilheux qui pourront profiter cet été

de la scène champêtre réalisée par les agents communaux à partir des déchets de bois collectés notamment lors des travaux d'élagage.

Un îlot à canard a également été confectionné par les agents communaux et installé au milieu de la mare de Tremblay. L'îlot est désormais prêt à accueillir ses locataires !



UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX À NEUVILLE-LA-MARE

La commune va procéder à l'installation avant l'été d'une nouvelle et dernière aire de jeux à Neuville-la-Mare pour compléter l'offre existante à Tremblay, Chêne-Chenu, Bilheux et Saint-Chéron.

Le coût de cette nouvelle structure ainsi que le réaménagement du terrain = 15 000 €.

Pour cette installation, la commune a sollicité le soutien financier du **Conseil départemental (3 448€)** et de **la Région Centre-Val de Loire.**



VIDÉOPROTECTION

La commune va lancer au cours du 2^{ème} semestre 2020 l'installation de deux caméras de vidéoprotection afin de compléter le dispositif existant, à savoir les deux caméras installées par l'Agglo du Pays de Dreux à l'entrée de la zone d'activité de la Vallée du Saule. Ces caméras se situeront à Chêne-Chenu et Gironville. Elles permettront à terme d'avoir un regard sur des axes de circulation importants et pourront par conséquent participer au travail d'enquête des forces de l'ordre.

Le coût de ces deux caméras ainsi que l'installation de matériels de liaison = estimé à 30 000 €.

Pour cette opération, la commune a sollicité le soutien financier de **l'Etat** et bénéficie du soutien du **Conseil départemental (8 700€)**.



LE CENTRE BOURG EN PLEINE TRANSFORMATION

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SÉPARATIF À TREMBLAY-LES-VILLAGES

Afin d'améliorer le traitement des eaux usées et la gestion des eaux de pluie, notamment en période d'orage, la création d'un réseau séparatif eaux pluviales/eaux usées est en cours de réalisation dans Tremblay. La première phase des travaux porte sur la

place de l'église et concernera à terme l'ensemble du bourg.

Ces travaux sont portés par l'Agglo du Pays de Dreux pour un montant de 370 000€. Pour cette opération, l'Agglo bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

PLACE DE L'ÉGLISE, UN NOUVEAU TOURNANT !

À la suite des travaux de création du réseau séparatif, seront engagés les travaux de réaménagement de la place de l'église, visant notamment la sécurisation et l'embellissement de la place afin de la rendre plus attractive. Les travaux sont prévus pour débuter dans le courant de l'été immédiatement à la suite des travaux du réseau en cours actuellement. Le choix des entreprises sera quant à lui soumis au conseil municipal au tout début du mois de juillet. La fin des travaux est programmée pour la fin de l'année 2020.

Le montant des travaux est estimé à 320 000€.

Pour cette opération, la commune a sollicité le soutien du Conseil départemental (37 145€), de la Région Centre-Val de Loire et du Syndicat Energie 28.



INFOS PRATIQUES TRAVAUX CENTRE-BOURG

➤ ACCÈS AUX COMMERCES

Pendant toute la durée des travaux, les commerçants du centre bourg restent ouverts et accessibles, alors pensez-à eux pour vos achats !

➤ POUR Y ACCÉDER ?

Des parkings sont à votre disposition rue du Dr Taugourdeau, rue des vieilles écoles et rue de la cornaillère. L'accès piéton depuis ces parkings est possible de chaque côté de la place. Pour les personnes à mobilité réduite, le stationnement est également possible sur la place par l'un ou l'autre côté de la place en fonction de l'avancement des travaux.

➤ RIVERAINS

Un parking provisoire sera créé à destination d'un certain nombre de riverains afin de faciliter le stationnement durant la période de travaux. Dès que possible, **privilegiez le stationnement de vos véhicules sur votre propriété** pendant la durée des travaux et évitez de stationner sur les trottoirs.

Des mesures sont prises afin de limiter autant que possible l'impact des travaux sur votre quotidien (collecte des déchets ...)

➤ CIRCULATION DES POIDS-LOURDS

Des déviations sont mises en place afin de contourner le bourg de Tremblay, le respect de ces déviations est impératif.

UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ?

L'élu en charge des travaux, Thibault Pelletier est à votre disposition pour répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à vous adresser à la mairie au 02 37 65 28 18) ou par mail sur coeurdevillage@tremblaylesvillages.com.

Ouverture d'une MAISON D'ACCUEIL ET DE SERVICES AU PUBLIC

Afin de rapprocher les services de l'Etat éloignés géographiquement du milieu rural, la commune de Tremblay-les-Villages a demandé une labellisation Maisons France Service afin de garantir l'accessibilité des services de l'Etat aux habitants de la commune, mais également à ceux résidant au-delà de ses frontières.

Pour obtenir ce label "France Service", la collectivité doit proposer à minima les démarches relevant de ces organismes :

- Caisse d'allocations familiales,
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

L'accueil se fera en lieu et place de l'accueil actuel de la mairie de Tremblay-les-Villages. La promotion de ce service est primordiale pour inciter les gens à pousser les portes de la MSAP.

SERVICE CIVIQUE

C'est pourquoi, les élus de la commune ont fait le choix d'engager un jeune en service civique à compter du 1^{er} septembre 2020. Ce jeune devra avoir entre 18 et 25 ans et candidater en ligne sur le site service-civique.gouv.fr, en renseignant le numéro d'agrément : CE-028-20-00004-00 et envoyer son CV + lettre de motivation à la mairie de Tremblay-les-Villages avant le 1^{er} août 2020 par mail contact.mairie@tremblaylesvillages.com

Pendant 8 mois et 30 heures par semaine, ses missions consisteront à :

- Faire connaître la MSAP au sein de la commune de Tremblay-les-Villages et au-delà
- Réaliser des supports de communication
- Accueillir et accompagner dans l'utilisation de l'outil informatique
- Accompagner et orienter les usagers dans les démarches administratives en ligne.

PROFIL RECHERCHÉ POUR LA MISSION :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Qualité d'accueil et d'ouverture aux autres
- Créativité et capacité d'innovation
- Connaissance des outils numériques
- Aisance rédactionnelle et orale



Recensement militaire :

UNE OBLIGATION À 16 ANS

Trop de jeunes, encore aujourd'hui ne sont pas recensés dans les temps impartis occasionnant de nombreux retards dans la présentation aux examens, concours, autres...

designed by freepik.com

RAPPEL

Tout jeune Français de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

QUAND SE FAIRE RECENSER ET POURQUOI ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet soit l'attestation de recensement se trouve dans le portedocument du compte personnel (il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire), soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

CHANGEMENT DE SITUATION

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle vous concernant. Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).

INSCRIPTION AUX EXAMENS (BEP, BACCALAURÉAT...)

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter :

- avant 18 ans : votre attestation de recensement ou votre attestation de situation administrative (en cas de perte ou vol de l'attestation initiale) ou, s'il est en votre possession, un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- de 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC),
- à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.
- Inscription à l'examen du permis de conduire

Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- avant 17 ans : pas de justificatif à fournir
- de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la journée défense citoyenneté (JDC)
- à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

EN CAS D'ABSENCE DE RECENSEMENT

Le jeune Français de 16 ans, s'il ne se fait pas recenser :

- ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer
- ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) avant l'âge de 25 ans
- ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour.



19 NOUVEAUX JEUNES ÉLECTEURS EN 2020

Samedi 29 février, les jeunes de Tremblay-les-Villages étaient invités à une cérémonie de remise de leur carte électorale.

En effet, ces jeunes ayant atteint l'âge de la majorité, la municipalité a voulu marquer ce passage symbolique à l'âge adulte par une remise en main propre du livret du citoyen et de leur première carte d'électeur.

À cette occasion, Madame le Maire leur a rappelé l'importance de voter afin d'exprimer leur choix et de contribuer aux décisions politiques locales et nationales.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE municipale

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL ?

En France, le conseil municipal est l'assemblée délibérante de la commune chargée de régler par délibérations les affaires de la commune.

Le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal est fonction du nombre d'habitants. Ce nombre est fixé par la loi, de 7 sièges pour les communes de moins de 100 habitants à 69 sièges pour celles de plus de 300 000 habitants.

Le conseil municipal, élu au suffrage universel, se compose d'un maire, d'un ou plusieurs adjoints et de conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur les listes électorales. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par les membres du conseil.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, 19 conseillers municipaux et 2 supplémentaires ont été élus. En tête de liste, Christelle MINARD, Maire sortante a choisi 10 hommes et 10 femmes représentant les six villages, prêts à s'investir dans les décisions prises au sein de la commune de Tremblay-les-Villages. Leurs parcours professionnels aussi divers que variés et leurs expériences personnelles seront un atout pour les six années à venir.



Christelle MINARD
Maire
49 ans /
Agricultrice



Sophie HALLAY
51 ans /
Agent
administratif



Alain BERY
73 ans /
Retraité



Thibault PELLETIER
1er adjoint
53 ans /
Agriculteur



Anthony GAUTIER
32 ans /
Ingénieur



Lucie BOULANGER
56 ans /
Directrice
d'agence



Annabel DOS REIS
2ème
adjointe
67 ans /
Retraîtée



Nathalie GANDON
50 ans /
Manager
opérationnel



Bruno FAUCHEUX
63 ans /
Retraité



Arnaud LEHERICHER
3ème adjoint
39 ans /
Sapeur-
pompier



Marc RAVANEL
58 ans /
Responsable
logistique



Franck CHARON
47 ans /
Mécanicien



Monique CUROT
4ème
adjoint
69 ans /
Retraîtée



Grégory MAIN
45 ans /
Responsable
affrètement



Barbara DAVIRÉ-LOCHÉ
38 ans /
Commerçante



Christine LUCAS
49 ans /
Assistante
de gestion



Sébastien RUFFRAY
50 ans /
Technicien



Loïc HÉRISON
41 ans /
Responsable
atelier
menuiserie
conseiller supplémentaire



Amélie JOURNAUX
40 ans /
Chef de
projet



Françoise FERNANDES
63 ans /
Retraîtée



Peggy BOULADE
40 ans /
Responsable
commerciale
conseiller supplémentaire



Elections du Maire en mai 2020



Premier conseil municipal de la nouvelle équipe

LE CONSEIL MUNICIPAL
EST COMPOSÉ DE
19 MEMBRES
DONT **4** ADJOINTS.
2 CONSEILLERS
SUPPLÉMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunit environ 8 fois par an et peut déléguer au maire, par vote et pour la durée du mandat, certaines de ces attributions.

Les missions du Conseil

- les affaires de la commune à régler par délibérations
- poser des questions orales relatives aux affaires de la commune
- voter le budget municipal
- décider des travaux communaux à réaliser
- contribuer au développement économique de la commune
- assurer la gestion du patrimoine communal
- approuver le compte administratif de la commune
- formuler des vœux sur des objets d'intérêt local
- créer les services publics municipaux
- désigner des membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs

➤ débattre et arrêter le compte de gestion

➤ décider de la création et de l'implantation de bâtiments

➤ établir annuellement la liste des contribuables pouvant être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs, comme jurés d'assises...

➤ exercer un pouvoir de contrôle sur l'exercice par le maire de ses fonctions de responsable de l'administration communale...

Cet engagement permet ainsi d'acquérir des connaissances en matière de réglementation publique, juridique, technique et administrative. C'est aussi une expérience humaine enrichissante qui offre la possibilité de participer aux projets de son lieu de vie.

Le premier Conseil municipal a eu lieu le mardi 26 mai à 19h à la salle des fêtes de Tremblay, à huit clos dans le respect des règles de distanciation sociale.

Christelle Minard a été réélue maire de la commune et sera accompagnée de quatre adjoints. 06 10 67 33 28

LES DÉLÉGATIONS DES CONSEILLERS

LES ADJOINTS

1^{er} adjoint **Thibault PELLETIER** délégué aux travaux, à l'urbanisme et à l'aménagement, eau et assainissement
06 87 20 75 90

2^{ème} adjointe **Annabel DOS REIS** déléguée aux assurances, affaires sociales, logement et CCAS
06 73 42 92 60

3^{ème} adjoint **Arnaud LEHERICHER** délégué aux équipements numériques, à la téléphonie, à la jeunesse, vidéo protection, sécurité incendie et prévention
06 86 93 69 21

4^{ème} adjointe **Monique CUROT** déléguée aux finances, à l'état civil, service à la population et aux élections
06 13 38 02 84

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Alain Bery / 06 35 59 02 07

- Accueil des nouveaux arrivants et problématiques locales Theuvy
- Animation du comité citoyen
- Concours des maisons fleuries et décorations de Noël
- Logistique et distribution
- Fêtes et cérémonies
- Généralités

Sébastien RUFFRAY / 06 42 21 89 52

- Accueil des nouveaux arrivants et problématiques locales St Chéron-des-Champs
- Animation du comité citoyen
- Communication
- Culture
- Généralités

Franck CHARON / 06 71 11 08 83

- Accueil des nouveaux arrivants et problématiques locales Chêne-Chenu
- Animation du comité citoyen
- Gestion des contrats d'entretien de matériel
- Généralités

Grégory MAIN / 06 80 16 31 32

- Accueil des nouveaux arrivants et problématiques locales Gironville-Neuville
- Animation du comité citoyen
- Jeunesse et sport
- Conseil municipal des jeunes
- Associations

UNE QUESTION ?

Pour toutes vos interrogations concernant la vie de votre village, contactez votre élu délégué (un référent par ancienne commune associée)

➤ Pour Tremblay
Monique CUROT
06 13 38 02 84

➤ Pour Bilheux-Ecublé
Thibault PELLETIER
06 87 20 75 90

➤ Pour Chêne-Chenu
Franck CHARON
06 71 11 08 83

➤ Pour Neuville-Gironville
Grégory MAIN
06 80 16 31 32

➤ Pour Theuvy-Achères
Alain BERY
06 35 59 02 07

➤ Pour Saint-Chéron-des-Champs
Sébastien RUFFRAY
06 42 21 89 52

LES COMMISSIONS

Les membres du conseil municipal sont également appelés à siéger dans les commissions spécifiques aux compétences de la commune, ainsi que dans des syndicats extérieurs. Quelques réunions ont lieu chaque année.

COMMISSION DES TRAVAUX, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 réunions par an

Christelle MINARD
Thibault PELLETIER
Grégory MAIN
Sébastien RUFFRAY
Alain BERY
Amélie JOURNAUX
Franck CHARRON
Anthony GAUTIER
Arnaud LEHERICHER
Bruno FAUCHEUX
Marc RAVANEL

COMMISSION COMMUNICATION

3 réunions par an afin de préparer le bulletin municipal

Christelle MINARD
Nathalie GANDON
Sébastien RUFFRAY
Sophie HALLAY
Lucie BOULANGER
Anthony GAUTIER
Arnaud LEHERICHER

Membres invités

Alain LEGEAY
Olivier SNOECK

7 COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET MARCHÉS PUBLICS

Christelle MINARD
Thibault PELLETIER
Grégory MAIN
Anthony GAUTIER
Amélie JOURNAUX
Sébastien RUFFRAY
Alain BERY

COMMISSION JEUNESSE, SPORT, CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Christelle MINARD
Grégory MAIN
Marc RAVANEL
Arnaud LEHERICHER
Nathalie GANDON
Anthony GAUTIER
+ conseillers consultatifs
Emmanuel FAURE
Loïc HERRISSON
Peggy BOULADE

CCAS

6 réunions par an

Christelle MINARD
(membre de droit)

6 élus

Sophie HALLAY
Françoise FERNANDES
Annabel DOS REIS
Lucie BOULANGER
Monique CUROT
Grégory MAIN

6 membres extérieurs

Jacqueline GESTIN
Georges-Eric LAGRANGE
Dorothee SIMON
Marie-Claire CLEMENT
Marie-France CABARET
Aurélie DORE

COMMISSION FINANCES, JURIDIQUE ET ASSURANCE

3 réunions par an

Christelle MINARD
Monique CUROT
Annabel DOS REIS
Grégory MAIN
Sébastien RUFFRAY
Christine LUCAS
Bruno FAUCHEUX

COMMISSION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE, FÊTE ET CÉRÉMONIES

Christelle MINARD
Alain BERY
Nathalie GANDON
Sébastien RUFFRAY
Christine LUCAS
Sophie HALLAY
Françoise FERNANDES
Lucie BOULANGER
Anthony GAUTIER

Membres invités

Jacqueline GESTIN
Nicole MUNOZ
Philippe BOUCHARD

REPRÉSENTATION À 8 SYNDICATS

LES SYNDICATS

SIVOM

6 comités par an

6 titulaires

Christelle MINARD
Annabel DOS REIS
Thibault PELLETIER
Monique CUROT
Françoise FERNANDES
Sébastien RUFFRAY

6 suppléants

Barbara LOCHET DAVIRE
Amélie JOURNAUX
Marc RAVANEL
Anthony GAUTIER
Sophie HALLAY
Christine LUCAS

+ 1 conseiller consultatif

Peggy BOULADE

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE

Thibault PELLETIER
Alain BERY

TERRITOIRES D'ÉNERGIE

ex SDE28

1 titulaire

Alain BERY

1 suppléant

Sébastien RUFFRAY

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

ET DE DRAINAGE DE THIMERT

(entretien des vallées)

2 titulaires

Thibault PELLETIER
Alain BERY

2 suppléants

Amélie JOURNAUX
Franck CHARON

SIPEP (production d'eau)

2 titulaires

Thibault PELLETIER
Sébastien RUFFRAY

2 suppléants

Alain BERY
Grégory MAIN

SYNDICAT FRESNAY LE GILMERT

3 titulaires

Alain BERY
Sébastien RUFFRAY
Bruno FAUCHEUX

3 suppléants

Amélie JOURNAUX
Thibault PELLETIER
Jean-Pierre PERRET

SDIS

Titulaire

Nathalie GANDON

Suppléant

Franck CHARON

APROLYS

(groupement de commande
Département et Région)

Titulaire

Monique CUROT

Suppléant

Grégory MAIN

5 DÉLÉGATIONS/REPRÉSENTATIONS

LES DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTE CANTONALE

À L'AIDE SOCIALE

Françoise FERNANDES

DÉLÉGATION POUR

LE LOGEMENT SOCIAL

Françoise FERNANDES

DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ

ROUTIÈRE PRÉFECTURE

Marc RAVANEL

REPRÉSENTANT DÉFENSE

PRÉFECTURE

Arnaud LEHERICHER

DÉLÉGUÉ AU CENTRE NATIONAL

L'ACTION SOCIALE

Titulaire

Françoise FERNANDES

Suppléant

Sophie HALLAY



L'AGGLO DU PAYS DE DREUX EN CHIFFRES

81 COMMUNES

11^{ème} communauté d'agglomération de France en nombre de communes et 1^{ère} en Région Centre-Val de Loire

+117 000 HABITANTS

2nde communauté d'agglomération et 4^{ème} intercommunalité de la Région Centre-Val de Loire en nombre d'habitants

1 056 KM²

1^{ère} intercommunalité de la Région Centre-Val de Loire en superficie

À SAVOIR

* Le premier Conseil communautaire se réunira mi-juillet après le second tour des élections municipales afin d'élire le Président, les Vice-présidents et le Bureau Communautaire.



L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, communément appelée Agglo du Pays de Dreux, est un rassemblement de 81 communes qui ont décidé de mettre en commun des moyens dans un certain nombre de domaines, appelés « compétences ».

Le Conseil communautaire

L'Agglo du Pays de Dreux est gouvernée par une assemblée de 123 élus, les délégués communautaires, représentant les communes de son territoire. Ils composent le Conseil communautaire qui est l'organe délibérant de l'Agglo.

Le Conseil communautaire élit son Président et ses Vice-présidents (15 maxi)*.

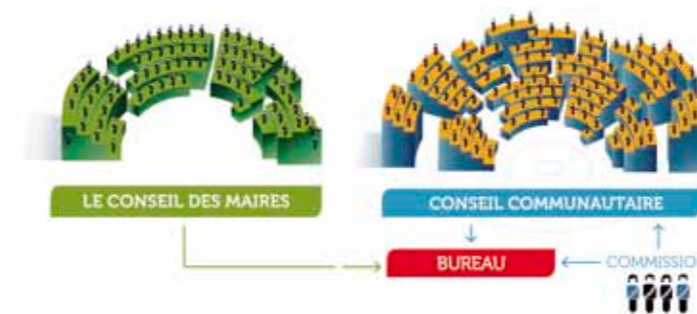
Le nombre de délégués au Conseil communautaire est déterminé par la loi et par le Préfet, en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Il varie de 1 à 26 sièges.

Tremblay-les-Villages dispose ainsi d'un délégué communautaire titulaire et d'un suppléant.

Titulaire
Christelle Minard
Suppléant
Thibault Pelletier.



Conseil communautaire / Photo : Agglo du Pays de Dreux - © A. Lombard



Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de l'Agglo, des Vice-présidents et, le cas échéant, quelques membres délégués supplémentaires.

Actuellement, le Bureau communautaire* compte 24 membres. Son rôle est de mettre en œuvre les délibérations prises par le Conseil communautaire.

La Conférence des Maires

En plus du Conseil et du Bureau communautaire, l'Agglo du Pays de Dreux s'est dotée d'une Conférence des Maires, où siègent tous les maires de l'Agglo, avec chacun une voix équivalente, quelle que soit la taille de leur commune.

La Conférence des maires est un organe informel au regard de la loi, mais très important dans notre agglomération. C'est le lieu où les 81 maires recherchent ensemble le plus large consensus sur les orientations stratégiques de la politique intercommunale. C'est aussi le garant de l'équilibre entre les différents territoires qui composent l'agglomération.

Les commissions

Les commissions se réunissent une fois par trimestre.

Les commissions se réunissent selon les besoins en vue de la préparation des conseils communautaires.

COMMISSION ÉCONOMIE

Titulaire
Christelle MINARD

Suppléants
Thibault PELLETIER
Bruno FAUCHEUX
Peggy BOULADE

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Titulaire
Thibault PELLETIER

Suppléants
Christelle MINARD
Alain BERY
Amélie JOURNAUX

COMMISSION TRANSPORT

Titulaire
Monique CUROT

Suppléants
Grégory MAIN
Bruno FAUCHEUX

COMMISSION DÉCHETS

Titulaire
Arnaud LEHERICHER

Suppléants
Alain BERY
Lucie BOULANGER
Bruno FAUCHEUX
Peggy BOULADE

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Titulaire
Thibault PELLETIER

Suppléants
Alain BERY
Sébastien RUFFRAY
Amélie JOURNAUX

COMMISSION CULTURE

Titulaire
Lucie BOULANGER

Suppléants
Sophie HALLAY
Monique CUROT
Anthony GAUTIER

COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE - SPORT

Titulaire
Grégory MAIN

Suppléants
Barbara LOCHET
Annabel DOS REIS

COMMISSION TOURISME

Titulaire
Christine LUCAS

Suppléant
Annabel DOS REIS



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO (AU 1ER JANVIER 2020)

Il y a deux types de compétences :

les **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

les **COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES**



Photos : Agglo du Pays de Dreux - © A. Lombard

Les compétences obligatoires

➤ Développement économique

Il s'agit de toutes les actions mises en œuvre pour dynamiser l'activité économique, augmenter ou maintenir l'emploi, promouvoir l'attractivité du territoire. Ces actions englobent l'animation, la stratégie de développement du territoire, la prospection, l'accueil et l'accompagnement d'entreprises, les aides aux implantations et développement d'entreprises, l'aménagement du foncier économique et l'immobilier d'entreprises.

➤ Aménagement de l'espace

Il s'est traduit par la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). L'Agglo du Pays de Dreux est aussi partie prenante dans la gestion et la commercialisation des surfaces à urbaniser incluses dans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

➤ Équilibre social de l'habitat

Il découle du Programme Local d'Habitat (PLH) définissant les orientations en matière d'habitat, de cadre de vie et de logement.

➤ Politique de la ville

Elle porte sur trois volets :

Emploi et formation (actions menées à travers le Plan Local d'Insertion par l'économie) ;

Sécurité et prévention de la délinquance (comité intercommunal de sécurité et de Prévention de la délinquance) ;

Le programme de rénovation urbaine mis en œuvre dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). L'Agglo du Pays de Dreux a compétence dans le domaine du suivi et de la participation à ces programmes.

➤ L'eau et l'assainissement

L'Agglo du Pays de Dreux gère la production d'eau potable, les interconnexions de réseaux et leur extension, la protection et la modernisation des captages et des réservoirs. Elle exerce également la compétence de distribution d'eau, en fonction des communes. Elle réalise les prend en charge la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et, dans certaines communes, les mêmes opérations pour les eaux pluviales. Elle est compétente pour la construction de réseaux, de postes de relevage, de stations et installations de traitement et d'épuration et pour la création, le contrôle et la mise en œuvre d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

➤ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

L'Agglo prend en charge l'exercice et l'amélioration de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Cette compétence comprend la collecte, le transport, le traitement, l'élimination, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés. Elle œuvre avec les filières de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que pour les bio-déchets, la filière bois/environnement et l'entretien des espaces naturels. L'Agglo du Pays de Dreux est compétente pour piloter des études sur les énergies renouvelables, lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

➤ Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'Agglo du Pays de Dreux gère de deux aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du Schéma départemental d'accueil fixé par le Préfet d'Eure-et-Loir.

➤ GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Cette compétence englobe 4 missions : l'aménagement de bassin versant ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Cela concerne les études de faisabilité, l'exécution des travaux, les actions de communication ou d'information, la construction d'aménagements hydrauliques et la gestion de ces ouvrages.

Les compétences supplémentaires

➤ Action sociale d'intérêt communautaire

L'Agglo du Pays de Dreux peut confier la responsabilité de l'action sociale d'intérêt communautaire, pour tout ou partie à un centre intercommunal d'Action Sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles. Elle assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire mais aussi les services à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

➤ Aménagement numérique du territoire

La Communauté est compétente pour le développement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sur son territoire. A ce titre, elle œuvre afin d'optimiser la couverture du territoire en termes d'infrastructures et de réseaux de télécommunication : internet et téléphonie mobile.

➤ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

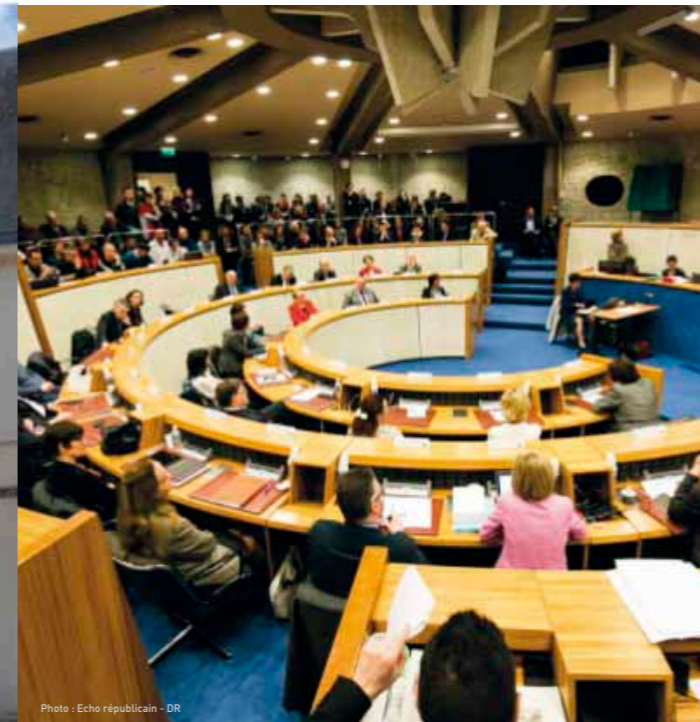
Elle est compétente en matière de création, d'entretien et de fonctionnement des grands équipements structurants culturels et sportifs, à rayonnement intercommunal.

➤ Tourisme, loisirs et cadre de vie

L'Agglo du Pays de Dreux est compétente en matière de tourisme. Elle assure à ce titre l'élaboration d'une stratégie touristique sur son territoire.

➤ Maison médicale et gendarmerie

La communauté prend en charge l'étude de faisabilité pour la création d'une maison médicale sur le territoire. Elle s'est aussi chargée de construire le bâtiment accueillant la gendarmerie de Saint Rémy-sur-Avre dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure sur le territoire.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

Le Département d'Eure-et-Loir est une collectivité territoriale. À la différence des services de l'État placés sous la tutelle du préfet (nommé par le Gouvernement), le Département s'administre librement sous l'autorité exécutive du Président du Conseil départemental, Claude TEROUINARD

Ce dernier est élu démocratiquement parmi les 30 Conseillers départementaux, eux-mêmes directement élus par les Euréliens.

Tremblay-les-Villages dépend du canton de Saint-Lubin-des-Joncherets.

Les Conseillers départementaux de notre canton sont :

Christelle MINARD

Maire de Tremblay-les-Villages

Gérard SOURISSEAU

Conseiller municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets

30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Enfance et petite enfance
- Action et aides sociales
- Emploi
- Culture
- Tourisme
- Aides aux territoires (FDI)
- Environnement
- Santé
- Collèges
- Transbeauce et covoiturage
- Sport et vie associative
- Routes
- Economie
- Eure-et-Loir ingénierie
- Autonomie
- Enseignement supérieur
- Transports scolaires
- SDIS
- Eure-et-Loir numérique
- Logement

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale est le nom de l'assemblée délibérante, soit la réunion des 30 Conseillers départementaux d'Eure-et-Loir. Pour chacun des 15 cantons, un binôme homme/femme est élu pour un mandat de six ans.

L'Assemblée élit le Président et vote chaque année le budget du Département.

Le « parlement » du Département

L'Assemblée départementale a pour principale fonction le vote des délibérations préparées par le Président du Conseil départemental, dont elle a aussi pour rôle de contrôler l'action.

C'est aussi l'Assemblée départementale qui vote le budget du Département dont le contenu fixe précisément les crédits budgétaires alloués à chaque service départemental, le montant des emprunts à contracter pour engager les investissements et le montant du taux d'imposition.

Après chaque élection départementale, l'Assemblée élit le Président du Conseil départemental, les Vice-Présidents et détermine la composition de la Commission permanente.

L'Assemblée départementale délègue également, pour plus d'efficacité, une partie de ses prérogatives au Président du Conseil départemental et à la Commission permanente.

Enfin, le travail de l'Assemblée est préparé en commissions thématiques qui émettent avant le passage devant les 30 Conseillers départementaux, un avis sur les projets de délibération.

La Commission permanente

La Commission permanente est une émanation de l'Assemblée départementale. Elle siège une fois par mois pour prendre des décisions dans les domaines que l'Assemblée lui a délégués. Sa composition doit être à l'image de celle de l'Assemblée. C'est pourquoi, les Conseillers départementaux membres de la minorité y sont représentés, proportionnellement à leur poids politique au sein de l'Assemblée.

La Commission permanente se compose donc du Président du Conseil départemental, des Vice-Présidents et de membres.

Les Commissions thématiques

Les Conseillers départementaux participent à des commissions thématiques (7 au total) pour étudier les actions et projets envisagés par le Département. Ils y préparent, en étroite collaboration avec les services départementaux, les décisions qui seront prises à la suite d'un vote en Assemblée départementale ou en Commission permanente.

L'organisation et la composition de ces commissions sont établies après chaque renouvellement du Conseil départemental.

Chaque commission thématique est composée d'un Président, de Vice-Présidents et de membres.

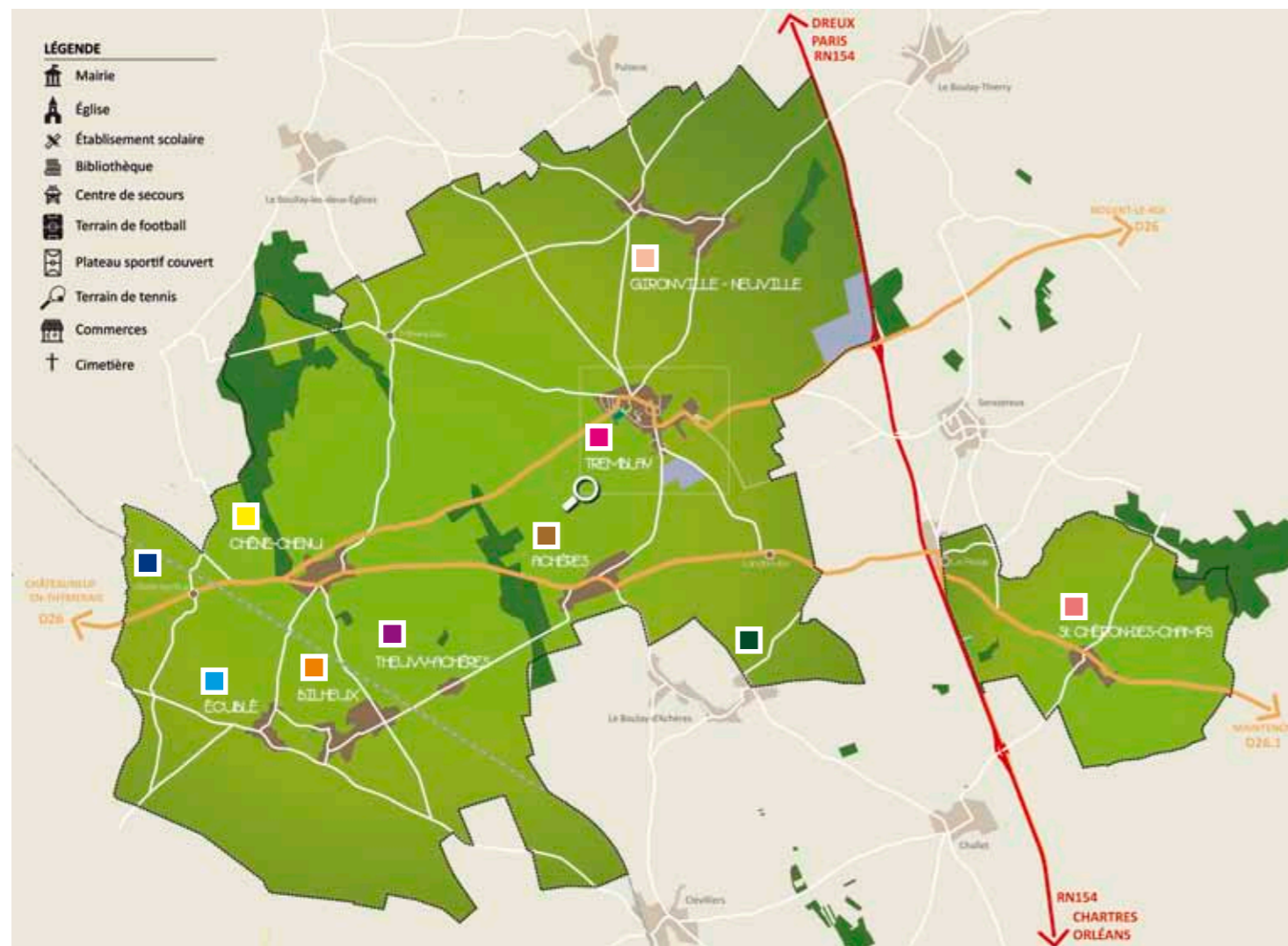
Christelle MINARD

5^{ème} commission : collèges, éducation et enseignement supérieur
collèges, politique éducative, enseignement supérieur, orientation et insertion professionnelle des jeunes

6^{ème} commission : équité territoriale et ruralité

“ Je travaille en complémentarité avec Gérard Sourisseau. Comme notre territoire est vaste, nous organisons des permanences sur rendez-vous. Je suis très attachée au caractère rural de ce canton, et fais en sorte que ceux qui y vivent n'aient pas un sentiment d'oubli vis-à-vis des habitants des villes de Chartres et Dreux. Je le répète, le Conseil départemental ne doit pas abandonner ceux qui sont loin de tout. À aucun moment, notre action ne doit perdre de vue l'humain. ”

Christelle MINARD / Conseillère départementale



LA COMMUNE

L'ensemble des agents de la commune sont à votre disposition pour vous aider dans votre quotidien.

La mairie est ouverte au public du lundi au samedi de 8h30 à 12h15.

LE PERSONNEL

Les agents communaux assurent les tâches administratives et techniques quotidiennes. Leur travail est de mettre en œuvre les obligations réglementaires, exécuter les décisions prises en conseil, assurer l'entretien des lieux publics et répondre aux requêtes des administrés (un peu plus de 10 équivalents temps plein pour les 12 agents en poste en ce moment).

Service technique

Le service technique assure au quotidien les interventions sur la voirie, le réseau d'eau potable ou encore l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Il est composé de 3 titulaires à temps complet et 2 stagiaires (25h et 10h par semaine) :

- François PHILIPPE** (35h)
- Laurent DELACROIX** (35h)
- Sébastien THUILLE** (35h)
- Gérard CHENOT** (10h)
- Laurence LEDUBY** (25h)
- Hervé** agent en contrat emplois aidés GRACES (6 mois par an).

Service administratif

Le service administratif de la commune gère pour sa part les affaires générales de la commune ainsi que les services urbanisme, état-civil, accueil postal, etc.

Il est composé de 3 titulaires à temps complet et 2 contractuels (35h et 20h par semaine) :

- Baptiste TROUILLET** / Secrétaire Général (35h)
- Blandine LEGUERE** / Secrétaire Générale Adjointe, service de l'eau (contractuelle pour 12 mois, 20h)
- Murielle SOZZI** / élection, logement social, état civil, accueil mairie/La Poste (35h)

- Christine HOUEL** / comptabilité, ressources humaines, gestion des cimetières (35h)
- Sylvie BALLON** / urbanisme, CCAS, vie associative, évènements (35h)

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est tenue par **Nadia GUILLE** (11h), aidée par des bénévoles.

11 AGENTS AU TOTAL (dont 3 en contrat et 3 à temps partiel) soit 8,56 équivalent temps plein.

LES CHARGES DE PERSONNEL S'ÉLÈVENT À **337 688,98 €** POUR L'ANNÉE 2019 (salaires et charges incluses).

DE NOMBREUX PROJETS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ADMINISTRÉS 2020-2026



BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS ET ÉDIFICES COMMUNAUX À ENTREtenir

1 mairie principale à Tremblay
et **5** mairies annexes à Chêne-Chenu,
Ecublé, Theuvy, Gironville-Neuville et
Saint-Chéron-des-Champs

6 églises

7 cimetières

Des équipements sportifs

Un ancien presbytère transformé en
salles pour les associations

2 cabinets médicaux

4 aires de jeux

(1 nouvelle programmée en 2020)

Des mares

Des éléments devenus décoratifs

Des calvaires

TREMBLAY C'EST AUSSI...

70 km de voirie

140 km de bordures

48 km de réseau d'eau potable

1284 compteurs d'eau

(dont 180 mis dans la rue, 200 têtes
changées, 180 branchements en plomb
changés depuis 2013 sur les 500)

50 logements sociaux gérés par
Eure-et-Loir Habitat, l'Habitat Drouais
et l'Habitat Eurélien

500 têtes d'éclairage

(dont 200 changées entre 2018 et 2019)



UNE MAISON FRANCE SERVICES À LA MAIRIE - 2020

- Maintien des services de proximité
- Accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes
- Mise à disposition d'outils informatiques
- Dématérialisation des actes

SÉCURITÉ

- Participation citoyenne en lien avec la Gendarmerie
- Régler les problèmes de vandalisme
- Maîtriser les incivilités (dépôts sauvages, nuisances sonores, aboiements des chiens...)
- Développer la vidéo protection (plan en cours d'élaboration) - 2020/2022

CADRE DE VIE

- Aménagement des espaces publics, notamment en dotant chaque village d'une aire de jeux (Neuville-la-Mare en 2020 et un City stade pour les adolescents à Tremblay si le Conseil des jeunes le souhaite)
- Embellissement des espaces verts (plantation d'arbres, continuité écologique avec les haies et plantation d'un verger autour de l'ancien presbytère)
- Entretien et rénovation du patrimoine existant (églises, cimetières, mairies, salle des fêtes...) avec une réflexion à apporter sur leur avenir
- Aménagement du territoire (PLU)

PARTICIPATION CITOYENNE ET IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

- Installation d'un comité citoyen composé d'un conseiller délégué par ancienne commune, accompagné de 3 à 5 membres
- Fête des voisins
- Permanences des élus le samedi matin et disponibilité pour les administrés
- Rencontre annuelle avec les entreprises



CŒUR DE VILLAGE

- Étude transversale pour le réaménagement du centre bourg - 2020
- Maintien des équipements sportifs et communaux
- Faire vivre les commerces de proximité
- Étendre la signalétique pour les équipements, commerces... - 2020/2022
- Aménager la place et la traversée de Tremblay (voirie, sécurité, piétons, voie douce, éclairage, stationnement), à commencer par les travaux d'assainissement qui ont débuté en mai et devraient se terminer en décembre

LA CONTINUITÉ DES SOINS À TREMBLAY

- Achèvement de la Maison médicale à l'automne 2021
- Poursuivre le projet d'aménagement autour de la maison médicale
- Soutenir l'association des professionnels de santé
- Aider à trouver de nouveaux professionnels de santé
- Développer l'offre de soins



DE NOMBREUX PROJETS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ADMINISTRÉS 2020-2026



ANIMATION SUR LA COMMUNE

- Vie associative (près de 30 associations)
- Bibliothèque
- Programmation culturelle (des rendez-vous annuels : théâtre, musique, cirque, Arts en scène)
- Fêtes et cérémonies (fête de la musique, 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, arbre de Noël, cérémonies des vœux, accueil des nouveaux arrivants)

MOBILITÉ

- Entretien de la voirie
- Aménagements de sécurité
- Entretien des chemins en lien avec les agriculteurs
- Mobilités douces (Agglo du Pays de Dreux)
- Entretien des vallées et des fossés
- Entretien des accotements hors agglomération
- Signalétique des six communes

SOCIAL

- Lien avec les bailleurs sociaux
- Accompagnement social des personnes et familles en difficulté (assistante sociale)
- Lien avec l'emploi : Relai Familles = subvention de 2 500 € par an pour aider les administrés dans toutes les démarches administratives
- Aides aux personnes en difficulté
- Lien avec la Protection Maternelle et Infantile, la Maison Départementale de l'Autonomie et l'assistante sociale
- Fluidifier les relations avec l'usager et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives

SENIORS

- Maintien à domicile : installer les personnes âgées dans le cœur de Tremblay pour la proximité avec les commerces et les services
- Goûter ou repas des aînés en février



ENFANCE – JEUNESSE

Petite enfance

- Accueil collectif et construction d'une maison des assistantes maternelles en 2021 (soutenue par l'association Tatit Doudou & Nous de Tremblay)

Enfance

- Poursuivre les installations d'aires de jeux
- Participation aux frais de fonctionnement du SIVOM (450 000 € par an) pour la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments scolaires et l'accueil de loisirs
- Programmer des rénovations énergétiques du groupe scolaire Jean-Jacques Sevin
- Faire de l'école un lieu d'apprentissage numérique et interactif (4 classes prévues)
- Aménager une salle pluriactivités communiquant avec la bibliothèque
- Moderniser les équipements scolaires
- Promouvoir l'accueil de loisirs

Mettre des moyens au service de l'apprentissage

- Poursuivre le partenariat Projet Musique avec le Conseil départemental
- Aide aux devoirs
- 6 000 € versés tous les ans à la coopérative scolaire pour les actions pédagogiques
- 2 000 € pour l'initiation à la nage au sein de la piscine communautaire de Vernouillet
- 2 000 € à Arbres et Compagnie pour des activités théâtrales avec organisation d'une représentation



Jeunesse

- Mettre en place un conseil municipal pour les jeunes
- Aménager un espace dédié au rassemblement des adolescents (city stade, but multisport, table abritée...)

Communication

- Espace numérique dédié aux familles
- Promouvoir le paiement en ligne pour réduire les délais d'encaissement
- Développer un service d'inscription en ligne pour l'accueil de loisirs
- Recenser les présences via un logiciel relié à la facturation

FINANCES ET FISCALITÉ

- Assurer une gestion financière participative pour mettre en œuvre le projet municipal, en s'assurant des marges de manœuvre et en préservant l'avenir en :
 - Maîtrisant les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, masse salariale, subventions aux associations...)
 - Optimisant les services et les équipements
 - Réduisant la dette
 - Limitant les impressions papiers
 - Réduire la facture énergétique



COMMUNICATION

- Informer via une application et un écran lumineux sur l'espace public
- Poursuivre l'édition de deux bulletins municipaux par an
- Fluidifier la communication par les usages numériques (Internet et réseaux sociaux)
- Dématérialisation des actes
- Rencontre de proximité
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
- Encourager les Tremblaysiens et les Tremblaysiennes à s'impliquer dans la vie locale

ENVIRONNEMENT

- Planter des arbres et des haies
- Noues paysagères
- Rendre obligatoire la récupération des eaux de pluie

La commune de Tremblay-les-Villages gère actuellement **3 budgets** correspondants aux diverses activités de la collectivité : le budget principal, le budget annexe du service de l'eau et le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les deux premiers sont les plus importants en terme de volume financier. Chacun de ces deux budgets est composé **d'une section regroupant les dépenses et recettes de fonctionnement** (fiscalité, locations des salles des fêtes, charges de personnel, dépenses d'entretien, éclairage public...) et **d'une section regroupant les dépenses et recettes d'investissement** (gros travaux de voirie, acquisition de véhicules, constructions, ...)



LE BILAN 2019

LE BUDGET PRINCIPAL

EN FONCTIONNEMENT

Concernant les charges de fonctionnement courant, on note qu'elles restent très largement maîtrisées en 2019 dans la mesure où elles sont assez stables depuis 2016 et toujours de 23% inférieur à leur niveau de 2014.

Au-delà des dépenses de fonctionnement courant, on notera toutefois que des charges exceptionnelles alourdissent le budget, telles que le paiement de frais liés à la liquidation de l'ancien syndicat de gestion de la zone d'activité de la Vallée du Saule (178 000 € répartis sur trois ans)

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'établissent à **1 449 120 €** dont 1 229 112 € de dépenses de gestion courante. S'agissant des recettes, elles s'établissent à **2 140 037 €**.

EN INVESTISSEMENT

Les efforts réalisés sur les économies de fonctionnement depuis plusieurs années permettent d'augmenter le volume des dépenses d'investissement. Ainsi, en 2019, les dépenses d'investissement s'élevaient à **571 005 €** contre 455 778 € l'année précédente. Parallèlement, le volume de la dette reste maîtrisé.

À RETENIR

Les efforts poursuivis depuis 2014 permettent de maintenir la stabilité des coûts de fonctionnement de la commune. Or, c'est cette stabilité qui permet aujourd'hui de faire progresser le volume des investissements au bénéfice de chacun en permettant la préservation et l'amélioration du cadre de vie des tremblaysiens.

RÉSULTATS 2019

+ 691 000€
en fonctionnement (recettes - dépenses)

+ 309 000€
en investissement (recettes - dépenses)

+ 1 721 000€
en résultat de fonctionnement cumulé (résultats année N + années antérieures)

+ 44 000€
en résultat d'investissement cumulé (année N + années antérieures)

2019 EN RÉSUMÉ

A l'issue de l'exercice 2019, le budget principal de la commune a dégagé **511 000 €** de capacité d'autofinancement nette (CAF nette). La CAF nette est obtenue en retranchant aux recettes de fonctionnement les dépenses de fonctionnement ainsi que toutes les dépenses liées au remboursement de la dette. La CAF nette désigne donc le volume financier qui peut être alloué au financement des investissements sans recourir à d'autres ressources (emprunts ou subventions).

Au 31 décembre 2018, le stock de dette de la commune s'élevait à 1 234 000 €, représentant une dette de 540 € par habitant (702 € par habitant en moyenne nationale pour les communes de même strate). À titre indicatif, le stock de dette était de 2 012 000 € le 1^{er} janvier 2014, soit 864 € par habitant.

LE BUDGET DE L'EAU

L'essentiel du volume financier de ce budget est représenté par les opérations d'achat d'eau au syndicat de production et de revente aux usagers. Les excédents dégagés par le biais des ventes d'eau permettent de financer les travaux de renouvellement et d'entretien du réseau d'eau. Le budget du service de l'eau correspond à un service commercial, il doit donc être à l'équilibre grâce au paiement des redevances par les usagers.

RÉSULTATS 2019

+ 179 000 €
en fonctionnement (recettes - dépenses)

- 45 000 €
en investissement (recettes - dépenses)

+ 474 000 €
en résultat de fonctionnement cumulé (résultats année N + années antérieures)

- 116 000 €
en résultat d'investissement cumulé (année N + années antérieures)

LE BUDGET TOTAL 2020 DE LA COMMUNE (budget principal + budget eau)

6 678 735,71€

LE BUDGET 2020

LES RECETTES FISCALES

Pour l'exercice 2020, le conseil municipal a fait le choix d'un maintien des taux de fiscalité directe locale, ces derniers ayant fait l'objet d'une baisse en 2019. Ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation (Etat) : 20,53 %**
- Taxe sur les propriétés foncières bâties : 25,91 %**
- Taxe sur les propriétés foncières non-bâties : 41,45 %**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Dans la continuité des exercices précédents et afin de répondre aux préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes en 2014, le prix de l'abonnement annuel a été augmenté de 5 € et le prix de vente de l'eau a été augmenté de 1% pour tenir compte de l'augmentation des charges annuelles.

Les nouveaux tarifs du service sont les suivants :

- Abonnement eau : 45€ HT soit 47,78€ TTC annuel**
- Consommation eau : 2,05€ HT soit 2,16€ TTC le m³**

Fond de Solidarité Interconnexion Eau Potable (FSIREP) : 0,073€ le m³

Redevance anti-pollution eau (Agence de l'eau Seine-Normandie) : 0,40€ le m³

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget a été soumis au conseil municipal le 3 mars 2020 et a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

Dans la continuité des budgets précédents, le budget 2020 se veut prudent en fonctionnement en gardant la maîtrise des dépenses. En revanche, ce même budget permet d'augmenter sensiblement les prévisions de dépenses d'investissement afin de couvrir notamment les travaux de restauration de l'église, d'aménagement de la place de l'église ainsi que divers travaux d'aménagement dans les villages.

LES CHIFFRES

Le budget principal a été voté à l'équilibre :

- 3 900 590,81€**
en fonctionnement (en recettes et en dépenses)
- 2 778 144,90€**
en investissement (en recettes et en dépenses).

LE BUDGET 2020 EN CHIFFRES

COMPRENDRE LE BUDGET EN FONCTIONNEMENT

3 900 590,81€

➤ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (DÉPENSES) :

Fournitures d'énergie et de carburant (eau, électricité, gaz, ...) Dépenses d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts,

➤ ATTÉNUATIONS DE PRODUIT (DÉPENSES) :

Dégrèvements et reversement de taxes

➤ CHARGES EXCEPTIONNELLES (DÉPENSES)

Annulation de créances
Rachat du patrimoine de l'ancien SIZA

➤ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (DÉPENSES)

Participation au SIVOM (syndicat scolaire) pour 450 000 €

Participation au service départemental d'incendie et de secours pour 97 000 €

Subventions aux associations : 11 000 €

➤ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (RECETTES)

Dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat
Fond Départemental de péréquation

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 198 263,81	56,36%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	675 600,00	17,32%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	441 227,00	11,31%
CHARGES DE PERSONNEL	360 000,00	9,23%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 200,00	1,80%
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00	1,67%
DÉPENSES IMPRÉVUES	50 000,00	1,28%
CHARGES FINANCIÈRES	38 100,00	0,98%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	0,05%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT REPORTÉ ANNÉES ANTÉRIEURES	2 198 263,81	52,13%
IMPÔTS ET TAXES	1 384 200,00	35,49%
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	417 200,00	10,70%
PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	48 000,00	1,23%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 200,00	0,29%
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 300,00	0,16%
ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00	0,01%

QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENT EN 2020

BUDGET PRINCIPAL

320 000 € / AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE À TREMBLAY

30 000 € / INSTALLATION DE DEUX CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION À GIRONVILLE ET CHÊNE-CHENU

25 000 € / RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL MAIRIE/LA POSTE À TREMBLAY

15 000 € / CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX À NEUVILLE-LA-MARE

15 000 € / TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES ROUTE DE LANDOUILLE

15 500 € / CURAGE DE LA MARE D'ECUBLÉ

12 500 € / TRAVAUX SUR RÉSEAU EAUX PLUVIALES RUE DES SENTIERS À ECUBLÉ

10 000 € / AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ RUE DE LA CHAPELLE À TREMBLAY

9 000 € / RÉFECTION DES ÎLOTS CENTRAUX RUE DE CHÂTEAUNEUF À TREMBLAY

8 000 € / AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE MULTIMÉDIA À LA BIBLIOTHÈQUE DE TREMBLAY

6 500 € / AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ENTRÉE DE NEUVILLE-LA-MARE

5 500 € / AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ RUE DE BAILLETTE À TREMBLAY

1 150 € / TRAVAUX SUR LE RÉSEAU EAUX PLUVIALES RUE DES SABLONS À TREMBLAY

BUDGETE AU

150 000 € / RENFORCEMENT CANALISATION EAU RUE DE LA LIBÉRATION À NEUVILLE

48 500 € / CRÉATION DE COMPTEURS DE SECTORISATION

COMPRENDRE LE BUDGET EN INVESTISSEMENT

2 778 144,90€

➤ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Etudes
Prestations intellectuelles

➤ IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Acquisition et équipements physique (véhicules, voiries, constructions, ...)

➤ IMMOBILISATIONS EN COURS

Acquisition dont l'exécution est répartie sur plusieurs exercices budgétaires

➤ EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ

couverture du déficit des années antérieures

DÉPENSES D' INVESTISSEMENT

IMMOBILISATIONS EN COURS	1 970 953,36	70,90%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 942,18	17,60%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	148 000,00	5,30%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 949,36	4,70%
DÉPENSES IMPRÉVUES	30 000,00	1,10%
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 300,00	0,20%
DOTATIONS ET FONDS DIVERS	2 000,00	0,10%

RECETTES D' INVESTISSEMENT

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 198 263,81	81,41%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 534,00	8,03%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	200 000,00	7,32%
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	65 000,00	2,38%
DOTATIONS, FONDS DIVERS	51 000,00	1,87%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00%

épidémie COVID 19

Face à la crise liée au coronavirus, la commune de Tremblay-les-Villages a dû mettre en place une gestion de la crise afin de protéger au maximum ses administrés



SERVICE CIVIQUE

Matthieu, 18 ans, engagé en service civique par la commune a eu pour mission **de contacter toutes les personnes de plus de 60 ans** à partir d'un fichier établi par la commune. L'objectif était de prendre des nouvelles des personnes, recenser leurs besoins de première nécessité et les orienter vers les organismes et personnes pouvant leur venir en aide.

Les personnes souhaitant être appelées régulièrement ont pu échanger régulièrement avec Matthieu. Nous le remercions tout particulièrement d'avoir aidé la commune dans cette période, d'autant que tous les retours ont été très positifs

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Durant la crise, les élus du CCAS ont poursuivi leurs actions auprès des personnes âgées, fragiles ou isolées.

SERVICES MUNICIPAUX

L'ensemble des services municipaux ont été maintenus pendant la crise en prenant en compte toutes les mesures de distanciation sociale nécessaires. Ainsi, les démarches administratives se sont poursuivies et une permanence téléphonique était assurée tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h. **Les agents techniques ont continué d'assurer l'entretien de la commune**, permettant la réalisation d'un grand nombre de travaux.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

A compter du 8 avril, l'agence postale a rouvert ses portes les mercredi, jeudi et vendredi matins afin d'offrir aux habitants de Tremblay et des communes alentours la possibilité d'envoyer et de recevoir leur courrier. **Essentiel au maintien des liens entre les familles**, les agents de la mairie ont fait en sorte de répondre à toutes les demandes des usagers.

ACCUEIL DE LOISIRS DU SIVOM

Le SIVOM de Tremblay-les-Villages a accueilli dès le début de l'épidémie les enfants de 3 à 16 ans des personnels mobilisés dans la gestion de crise, (établissements de santé, professionnels du secteur médico-social, gendarmes, pompiers, aide sociale à l'enfance...), **à titre gratuit** pour les secteurs de Tremblay-les-Villages, Serazereux, Thimert-Gâtelles, Châteauneuf-en-Thymerais et le Boullay-Thierry. **Durant les périodes scolaires, le personnel enseignant s'est relayé sur les temps de classe habituels pour assurer la continuité pédagogique.** Pendant les vacances de Pâques, l'accueil de loisirs a été maintenu de 7h à 19h, toujours à titre gratuit. Comme en temps normal, les animateurs ont répondu présents et ont proposé des activités pour divertir les enfants. La seule contrainte imposée aux parents était de fournir les repas et goûters car le service de restauration a dû fermer ses portes. Le dévouement des agents et des enseignants qui se sont portés volontaires peut être salué.

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

A compter du jeudi 14 mai, seuls les grandes sections, les CP et les CM2 ont repris le chemin de l'école. Puis, à partir du 25 mai, les CE1, CE2 et CM1 ont pu revenir. 11 enseignantes sont en présentiel et 2 autres enseignent uniquement à distance car considérées comme des personnes à risque jusqu'aux vacances d'été. Pour les enfants qui resteront chez eux, les cours continueront d'être envoyés à distance. Ils seront identiques à ceux des enfants présents en classe.

Un groupe de travail composé d'élus du SIVOM, des communes de Tremblay-les-Villages et Serazereux, de la Directrice de l'école, d'agents représentant le personnel, d'une infirmière et d'un parent d'élève a travaillé sur **l'élaboration de protocoles afin d'accueillir les enfants tout en respectant les obligations sanitaires** imposées par l'Etat et l'Education nationale. Diverses mesures d'application des gestes barrières ont été créées. Pour chaque déplacement autour et à l'intérieur de la structure, la signalétique doit être scrupuleusement respectée.

Pour des raisons sanitaires, il a été fait le choix de ne pas accueillir les petites et les moyennes sections jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le service d'accueil gratuit réservé aux enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise restera en place jusqu'au 3 juillet et recevra uniquement les enfants de 3 à 16 ans de ces personnels qui ne pourront pas être accueillis à l'école.

DES COMMERCES OUVERTS

Pour assurer l'approvisionnement en denrées de première nécessité, l'épicerie, la boulangerie, le service traiteur du restaurant et la pharmacie sont restés ouverts. Des services de vente à emporter ou de livraisons à domicile ont été mis en place afin de satisfaire la clientèle ne pouvant se déplacer. **Nous espérons que cette période servira à garder l'habitude de consommer local pour le maintien des commerces en milieu rural.**



DES MASQUES POUR TOUS

Un élan de solidarité s'est installé sur la commune comme un peu partout ailleurs et **des couturières ont fait don de masques réutilisables aux agents administratifs et techniques de la mairie de Tremblay-les-Villages, ainsi qu'aux agents du SIVOM.** Par la suite, la municipalité a décidé d'offrir deux masques aux commerçants, aux personnels de l'entreprise Plus de Temps spécialisée dans le service à la personne et aux agents de la commune. Le SIVOM a quant à lui offert 2 masques à ses 21 agents et à toutes les enseignantes du groupe scolaire.

Les administrés ont également eu la possibilité de passer leur commande auprès de la mairie de Tremblay-les-Villages. Les masques répondent aux normes AFNOR SPEC S76-001

relatives aux masques barrières. En effet, cet équipement est un complément aux gestes barrières préconisés depuis le début de l'épidémie.

Une participation de 3€ par masque (4€ hors commune) est demandée pour l'achat des fournitures et la main-d'œuvre. Après 2 mois d'opération, plus de 400 masques ont été commandés et distribués aux habitants qui le souhaitaient. Christiane CHAUVEAU, artisan-couturière de la commune s'est engagée pour confectionner tous les masques à moindre coût, qu'elle en soit remerciée.

Pour venir en aide aux administrés les plus fragiles, **la commune a acheté auprès de l'Agglo de Dreux 500 masques. Ils ont été distribués le 28 mai aux personnes de plus de 65 ans, en situation de handicap, atteinte de maladies chroniques, aux assistantes maternelles et aidants à domicile.** Pour prévenir la population, un prospectus a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres mi-mai.



Chêne-Chenu / Implantation de la caméra

©Google maps



Gironville / Implantation de la caméra

©Google maps

Tremblay VIDÉO SURVEILLÉE

En 2019, l'Agglo du Pays de Dreux a fait le choix pour la protection de son territoire d'implanter des caméras de vidéosurveillance à des endroits stratégiques.

C'est ainsi que deux caméras permettent de surveiller et d'identifier à l'entrée de Tremblay-les-Villages le flux de véhicules sur la D26 au niveau de la ZA de la vallée du saule.

Pour compléter ce maillage et ainsi améliorer les performances en matière de sécurité, la commune de Tremblay est en train de faire installer deux caméras supplémentaires qui viendront en complément de celles de l'Agglomération apporter des informations aux forces de l'ordre dans le cadre de leurs enquêtes (cambriolages, vandalisme...)

Le choix de leur emplacement a été déterminé en étroite collaboration avec le référent départemental de la gendarmerie, véritable spécialiste en la matière.

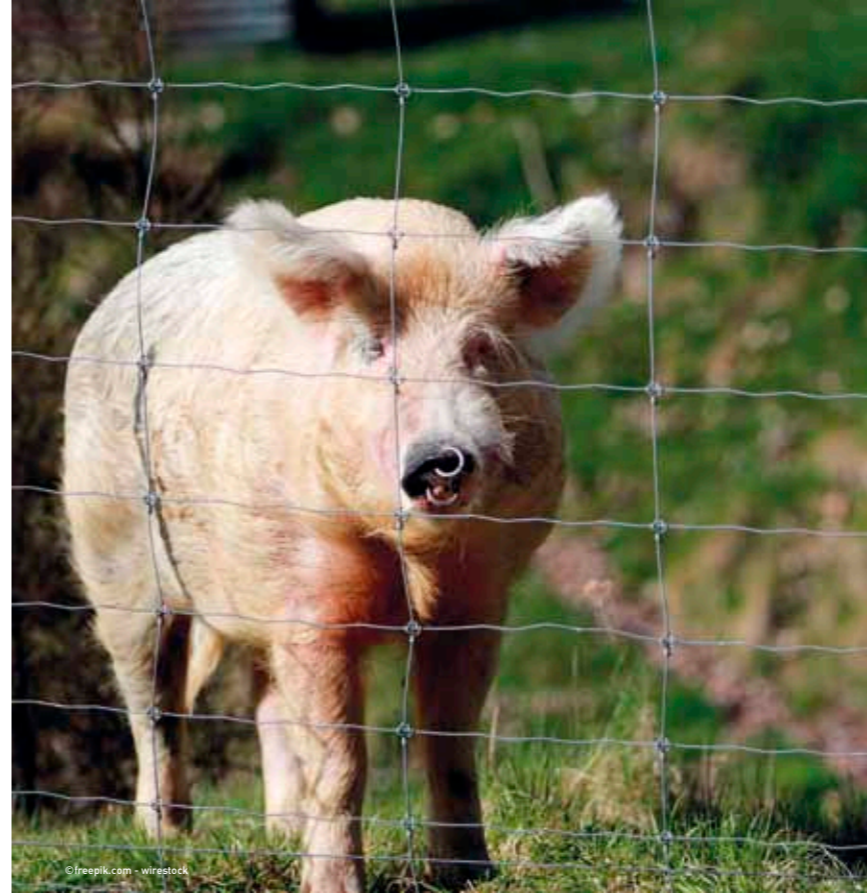
La première sera située à l'entrée de Chêne-Chenu en venant de Châteauneuf, au carrefour de la D26 et la D26.1. Elle permettra de couvrir tous les allers et venues des axes de ce carrefour qui constitue une « porte d'entrée » de la commune.

La seconde sera installée à Gironville à l'angle de la route de Paincuit et de la rue de la Perotte. Là aussi, il s'agit d'une « porte d'entrée » de la commune et l'ensemble de ce carrefour sera couvert par le champ de la caméra.

L'ensemble de l'installation représente un coût de 31 566 € TTC et sera opérationnel dans le deuxième semestre 2020.



Vallée du Saule / Caméras de vidéo surveillance installées par l'Agglo du Pays de Dreux



©freepik.com - wirestock

Information aux administrés **OBLIGATIONS DE DECLARATION** de tout détenteur de porcins

Les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Direction Départementale de la Protection des Populations) et les Groupements de Défense Sanitaire représentés par GDS Centre, accompagnent tous les éleveurs de la région pour la gestion sanitaire de leurs élevages. Pour mener à bien les actions de formation et d'information, et protéger les élevages dans la lutte contre les maladies (parfois transmissibles à l'Homme d'ailleurs), ils ont besoin de connaître les détenteurs d'animaux.

D'un point de vue réglementaire, tout détenteur de suidé (porc ou sanglier), à titre permanent ou temporaire, doit être déclaré, et ce quelle que soit la finalité (animaux de production, de consommation personnelle, de compagnie, expérimentation, spectacle...).

Cette obligation concerne donc à la fois les éleveurs professionnels comme les particuliers et ceci dès la détention d'un animal.

De nombreux particuliers ne se déclarent pas, souvent par méconnaissance de la réglementation. C'est donc dans cette optique que nous vous sollicitons.

La détention de porcs implique le respect des règles de l'identification porcine et s'accompagne, entre autres, d'obligations sanitaires telles que la prophylaxie réglementée et le respect des règles de biosécurité.

Dans le contexte actuel de menace sanitaire suite à la présence de la fièvre porcine africaine à quelques kilomètres de la frontière franco-belge, la mise en application de cette réglementation est d'autant plus importante : la maladie ne présente aucun danger pour l'homme mais elle constitue une menace majeure pour les élevages de porcs français. Chacun doit donc jouer son rôle de sentinelle.

Pour se déclarer ou toute question sur la détention de porcins :
EURE ET LOIR : Alliance Elevage
Loire et Loir (AELL) / Tél. 02 47 48 37 74

Pour toute question sur la prévention sanitaire et la santé des porcins
DDCSPP 28 ddcsp@eure-et-loir.gouv.fr
GDS 28 gds28@reseaugds.com
Tél. 02 37 53 40 40





BIEN VIVRE ensemble

Malgré nos rappels dans les précédents bulletins municipaux, nous recevons de nombreuses plaintes en mairie concernant le manque d'entretien des jardins sur les propriétés privées, les nuisances sonores, les chiens errants... Nous vous rappelons que le Maire est votre interlocuteur privilégié pour des problèmes rencontrés sur la voie publique. Cependant, il ne peut pas intervenir sur des soucis d'ordre privé de voisinage.

Nous vous invitons à communiquer entre vous.



C'EST LA SAISON DE LA MOISSON...

Tracteurs et moissonneuse ont pris le chemin des champs avec la moisson. Attention au stationnement de vos véhicules afin que les engins agricoles puissent passer et éviter tout incident. PARTAGEONS LA ROUTE.



SANCTION DÉPÔT SAUVAGE

Une Contravention de la 3^{ème} classe, soit **450€**.



ENTRETIEN DES ABORDS DE PROPRIÉTÉS ET DES CANIVEAUX

Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir de façon régulière depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leur maison, qu'il y ait ou pas de trottoir. Il est interdit de déverser les produits de cet entretien dans les caniveaux. Certaines haies ou branches d'arbres qui dépassent de 50 cm sur la voie publique doivent être taillées (arrêté municipal du 02/04/2016).

EMBELLISSEMENT PROPRIÉTÉS ET ABORDS

Nos villages fleuris sont tellement plus jolis ! La municipalité et le Conseil départemental organisent chaque année le concours des maisons fleuries avec le passage d'un jury pendant l'été. Un diplôme et un lot seront remis aux gagnants lors de la cérémonie des vœux de Madame le Maire.

Alors n'hésitez pas à fleurir vos **balcons, trottoirs...** et de participer à l'embellissement de votre village. **Inscrivez vous en Mairie de Tremblay-les-Villages pour participer au concours des maisons fleuries.**



STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Afin de faciliter la circulation des piétons sur les espaces publics, en particulier les trottoirs, nous vous rappelons que bon nombre d'entre nous possédons des places de parking à l'intérieur de nos propriétés. Nous devons les utiliser pour stationner nos véhicules.

DÉPÔT SAUVAGE

Il est interdit de déposer sur les terrains communaux, chemins, bois et terrains privés, des gravats, des sacs poubelles et autres débris. Les nombreuses déchetteries présentes sur le territoire peuvent répondre à vos besoins.



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de tonte entraînant l'utilisation de matériels bruyants (tondeuses, taille haies, perceuse etc) sont régis par l'arrêté préfectoral n° 20122476-0004 du 03/09/2012. **Ils sont autorisés aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h et de 15h à 19h.**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h.**

Selon ledit arrêté, les propriétaires d'animaux, (en particulier les chiens), sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne de manière répétée et intempestive pour le voisinage.

SANCTION NUISANCES SONORES

68€ si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)

180€ au-delà de ce délai.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29/07/2013 relatif à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, **les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.** Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

À ce titre, il est strictement interdit de brûler dans son jardin :

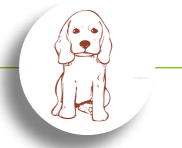
- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus de taille de haies, arbustes et débroussaillage
- Les épiluchures.

L'Agglo du Pays de Dreux a confié la gestion de ses 11 déchetteries au Syndicat Intercommunal pour le traitement et la Valorisation des Déchets (Sitreva), qui est votre interlocuteur privilégié pour tout renseignement concernant ces déchetteries.

À ce jour, 20 déchetteries (dont **11 de l'Agglo du Pays de Dreux**) sont ouvertes et accessibles sur rendez-vous (**Anet, Bonnelles, Brezolles, Briis-sous-Forges, Bû, Châteaudun, Châteauneuf-en-Thymerais, Dourdan, Dreux, Droué-sur-Drouette, Ivry-la-Bataille, La Madeleine-de-Nonancourt, Les Villages Vovéens, Nogent-le-Roi, Pierres, Rambouillet, Roinville-sous-Auneau, St Arnoult-en-Yvelines, St Lubin-des-Joncherets et St Rémy-sur-Avre.** Les déchetteries du **Boullay-Thierry** et de **Saulnières** sont pour l'instant fermées.

Actuellement, **pour accéder à ces déchetteries, il est demandé de prendre rendez-vous sur le site internet WWW.SITREVA.FR.** Vous pouvez également les joindre par téléphone mais les lignes sont très souvent saturées : 01 34 57 17 35 ou 07 57 47 90 72

DETENEURS D'ANIMAUX



CHIEN

Il est expressément défendu de laisser les chiens sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien et de veiller à ramasser leurs déjections lorsque nous promenons nos compagnons sur la voie publique.

Nous vous rappelons la loi du 20 juin 2008 qui renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, aussi, les détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doivent impérativement se présenter en Mairie afin de procéder à l'enregistrement de l'animal auprès du secrétariat.

CHATS

Il est vivement recommandé de faire identifier son ou ses chats en les faisant tatouer ou en leur faisant implanter une puce d'identification. En cas de perte de votre animal de compagnie, il sera plus facile de le retrouver.

Nous vous recommandons également de faire stériliser votre animal afin de limiter la propagation de la population des chats errants qui reste une gestion coûteuse pour notre commune.

SANCTION BRÛLAGE DE DÉCHETS

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450€**.



je m'installe
à Tremblay

COMMENT CRÉER MON CONTRAT EAU ?

BON A SAVOIR

Vous avez la possibilité de régler votre facture d'eau par prélèvements automatiques. Lorsque vous recevez votre facture d'eau en fin d'année, il vous suffit de renvoyer la convention de prélèvement et le mandat SEPA complétés, accompagnés d'un RIB avant le 15 janvier.

Attention / La demande de prélèvement ne permet en aucun cas de régler l'intégralité de la facture que vous recevez.

Les dix prélèvements sont une avance sur la facture de l'année suivante. Après le relevé suivant, une facture de solde vous sera envoyée ou un avoir si votre consommation est moindre par rapport à l'année précédente.

CRÉATION OU RÉSILIATION DU CONTRAT

Tout déménagement ou emménagement sur la commune exige de votre part de remplir un formulaire disponible en mairie ou sur demande de celui-ci par mail. Pour recevoir votre facture de résiliation dans les meilleurs délais, n'oubliez pas de mentionner votre nouvelle adresse.

La mairie se charge de transmettre les informations à l'Agglo du Pays de Dreux pour l'assainissement collectif.

Attention Il est encore très fréquent que :

- des habitants n'ayant pas résilié leur contrat se retrouvent avec une double facturation (leur consommation + celle des nouveaux habitants),
- que des habitants ayant oublié d'ouvrir leur contrat, se retrouvent obligé de régulariser plusieurs années de consommation.

CONSOMMATION

La commune relève les compteurs d'eau annuellement, en octobre. Il est donc essentiel de contrôler de temps à autre l'état de votre compteur et son index. Si vos habitudes de vie n'ont pas changé, une consommation anormalement élevée est la preuve d'une fuite.

Il est alors impératif de :

- Relever l'index sur le compteur
- Faire intervenir un plombier
- Prévenir rapidement la mairie au 02 37 65 28 18 de votre situation
- Adresser à la mairie une copie de la facture de réparation de votre plombier.

Attention : les fuites avant compteur relèvent de la responsabilité de la commune. En revanche, toute fuite détectée après compteur relève de votre responsabilité. Les frais de réparation sont donc à votre charge.

FACTURATION

Tout abonné relié au réseau d'assainissement collectif reçoit deux factures :

- La facture de consommation d'eau est envoyée annuellement, en fin d'année, par la mairie de Tremblay-les-Villages. Le règlement est quant à lui géré par la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais. Attention, tout règlement adressé à la mairie vous sera retourné.
- La facture d'assainissement est émise annuellement par l'Agglo du Pays de Dreux. Son paiement est quant à lui traité par la régie de recettes de l'agglomération.

Dans les deux cas, vous devez adresser votre règlement dès réception de votre facture, sans quoi le Trésor public lancera dans les semaines à venir une procédure de recouvrement.



CULTURE LOISIRS

LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENTS

TREMBLAY-LES-VILLAGES

DE JUUILLET 2020
À MARS 2021

JUILLET

DU 27 AU 31 SEMAINE SPORTIVE

Comme chaque année la commune et Sports 28 organisent une semaine d'initiation aux différents sports sous forme d'ateliers encadrés par des moniteurs diplômés. Ce stage est gratuit et ouvert aux jeunes âgés de 10 à 17 ans. Il se déroule tous les après-midis de 14h à 17h. Les inscriptions sont obligatoires et sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2020



OCTOBRE

SAMEDI 3

FOIRE AUX JOUETS

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages. Organisée par l'Association Ornithologique du Thymerais. Renseignements auprès de M. DOS REIS Manuel 06 77 76 99 71 ou par mail manuel.dos-reis711@orange.fr

SAMEDI 17

LOTO

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages. Organisé par le Football Club de Tremblay. Renseignements auprès de M. GOMES Ronaldo 06 23 41 28 00 ou par mail 532177@lcfoot.fr

SEPTEMBRE

SAMEDI 5 (sauf mesures contraires)

Le forum des associations



SAMEDI 5

FOIRE AUX LIVRES

à la Salle des Fêtes de Tremblay-les-Villages. Organisé par le Club des Merlettes. Renseignements auprès de Mme DOS REIS Annabel 06 77 76 99 71 ou par mail manuel.dos-reis711@orange.fr

DU 11 AU 20

FÊTE DES VOISINS

Organisation des fêtes des voisins dans les 6 villages

DIMANCHE 13

FOIRE À TOUT

sur le stade de Tremblay-les-Villages. Organisée par le Football Club de Tremblay. Renseignements auprès de M. GOMES Ronaldo 06 23 41 28 00 ou par mail 532177@lcfoot.fr

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le thème de cette année est Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie. Chasse au trésor dans les 6 communes. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres précisant le programme et le déroulement de ces deux journées.



NOVEMBRE

SAMEDI 7 À 15H

L'HEURE DU POÈME

par la Caravane des Poètes, à la bibliothèque de Tremblay-les-Villages.

MERCREDI 11

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

Des hommages seront rendus sur les 6 communes de Tremblay-les-Villages. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres précisant les horaires des commémorations de chaque commune.

SAMEDI 21

SOIRÉE BEAUJOLAIS

à la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

Organisée par Les Amis d'Écublé. Renseignements auprès de Jean Luc TOLLET 06 16 91 53 93 ou par mail amis.ecuble@gmail.com

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22

MARCHÉ DE NOËL

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages. Organisé par la commune et l'association ArTLV représentée par Didier BERTHERAT 06 33 53 61 64 ou par mail asso.ArTLV@gmail.com

DECEMBRE

SAMEDI 5 À 20H30

THÉÂTRE

Représentation Théâtrale du théâtre des 3 couleurs

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6

TÉLÉTHON

Organisé par la commune avec le soutien de partenaires et associations. Diverses animations dont la fabrication et vente de boudin noir au profit du Téléthon organisée par Les Amis d'Écublé. Renseignements auprès de Jean Luc TOLLET 06 16 91 53 93 ou par mail amis.ecuble@gmail.com

DIMANCHE 13

À PARTIR DE 15H

SPECTACLE DE NOËL

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages

MARS 2021

SAMEDI 6

SOIRÉE CHOUROUTE

à la Salle des Fêtes de Chêne-Chenu. Organisée par l'Association du cyclo club de Chêne-Chenu représenté par M. Alain LAUNAY 02 37 21 92 20 ou par mail amgl28@orange.fr

**VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE
DANS LE PROGRAMME
DES MANIFESTATIONS &
ÉVÉNEMENTS SUR
TREMBLAY-LES-VILLAGES,
CONTACTEZ LA MAIRIE
AU 02 37 65 28 18.**

 Événement/Animation organisé(e) par la commune



Eglise de Tremblay **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS**



QUELS TRAVAUX ?

Aujourd'hui, ce sont le chœur, la nef, la tour du clocher, le clocher et la flèche qui sont en mauvais état. Outre sa fonction culturelle, l'église fait indéniablement partie du patrimoine de la commune de Tremblay les Villages. Préserver ce patrimoine c'est aussi préserver l'identité de Tremblay-les-Villages et son histoire. C'est préparer la transmission aux générations futures.

Ce qu'il faudrait faire :

- Traitement des fissures du chœur
- Pose de nouvelles pierres de grès (arase, corniche et couverture des contreforts)
- Remplacement des sablières et pieds d'arbalétriers (couverture et charpente)
- Réfection de la couverture, du faitage et des arêtiers
- Restauration de certains vitraux
- Réfection des parties du clocher (dont réfection complète de la couverture et du clocher)
- Intérieur : charpente, menuiseries et peintures murales

Les travaux ont débuté en février. Ils ont été suspendus au début du confinement mais ont repris par la suite.

UN PEU D'HISTOIRE

Construite au XII^{ème} siècle, l'église est placée sous le vocable de Saint-Martin et de Saint-Jacques. Elle dépendait à l'époque du prieuré Augustin de Saint-Jean-en-Vallée, monastère fondé en 1038 et totalement disparu aujourd'hui. On connaît ses donations au prieuré dès 1210.

L'église Saint-Martin a été reconstruite au XVI^{ème} siècle, époque où lui a été donné son aspect général actuel. L'édifice est composé de deux parties. La première, la nef est datée du XII^e siècle, comme en témoignent deux fenêtres très étroites de forme romane. Un contrefort peu saillant en pierre de roussard, situé au côté droit, serait de la même époque, ainsi qu'une porte murée. Les fenêtres ouvertes aujourd'hui ont été percées au XVI^e siècle, les contreforts à soubassement, larmiers (gouttières) et retraits sont de la même époque. La seconde partie formant le chœur est du XVI^e siècle églament. Les meneaux des fenêtres ont été enlevés.

Le clocher est quant à lui bien plus récent puisqu'il a été construit en 1854, malgré une base plus ancienne, et le mobilier entièrement renouvelé vingt ans plus tard en 1874. Il y avait deux cloches avant la Révolution. L'une « Martine » bénite en 1583 et l'autre « Jeanne-Antoinette » bénite en 1783. En 1793, pendant la Révolution, « Jeanne-Antoinette » fut retirée. En 1857, « Martine », fêlée, est refondue avec la petite cloche de Landouville. Deux nouvelles cloches ont été bénites en 1854 « Désirée-Nicole » et « Jacques-Eugénie-Martine ».

UN POINT SUR LES DON

A ce jour, les dons à la Fondation du Patrimoine ont permis de récolter 3 031€, soit 1,21 % du montant global hors taxe des travaux en cours, qui s'élèvent à 250 885 € HT (auxquels il faut ajouter un surcoût imprévu lié aux échafaudages car l'inspecteur du travail de la DIRECCTE les avait jugé pas assez sécurisés).

Cette somme a été perçue via des manifestations organisées par des associations et des dons libres. Vous pouvez continuer à donner.

Au-delà de 12 544 €, la commune pourra bénéficier d'une subvention supplémentaire pour ces travaux.

POUR FAIRE UN DON,
vous pouvez vous connecter sur le site internet de la Fondation du Patrimoine WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/LES-PROJETS/EGLISE-SAINT-MARTIN-A-TREMBLAY-LES-VILLAGES ou envoyer un chèque à la Fondation du Patrimoine
DÉLÉGATION CENTRE OUEST
61 RUE DU MÛRIER
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE



FONDATION

PATRIMOINE

À RETENIR

coût des travaux
250 885€ HT
dons récoltés à ce jour
3 031€

au-delà de
12 544€ de dons
la commune peut bénéficier d'une autre subvention

RÉDUCTIONS FISCALES

Les dons effectués à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de l'église de Tremblay sont déductibles :

➤ de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU
➤ de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.
Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

ANIMATIONS à la biblio

SAMEDI 18 JANVIER 2020

ANIMATION GALETTE DES ROIS

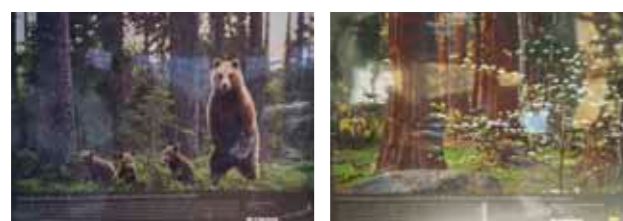
Des enfants de 3 à 10 ans ainsi que des parents ont dégusté les galettes à la frangipane et aux pommes de la boulangerie « La Feuillantine ». Ils ont ensuite écouté les contes lus par Nadia et Martine, puis réalisé de jolies couronnes dans la bonne humeur.



DU 22 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2020

EXPOSITION SUR LA FORÊT

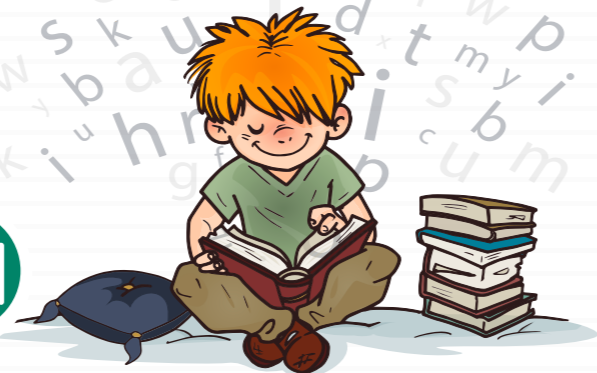
20 panneaux étaient affichés



MERCREDI 12 FÉVRIER 2020

ATELIER FABRICATION DE MASQUES

14 enfants de 3 à 9 ans ont écouté un conte à 2 voix (lus par Nadia et Martine) puis ont réalisé des masques tous différents à l'aide de strass, plumes et divers embellissements. Bravo à eux pour leur créativité et un grand merci aux parents et bénévoles pour leur précieuse aide.



designed by freepik.com

ANIMATIONS À VENIR

CONCOURS PHOTOS REPORTÉ

Fin 2019, un concours photos intitulé « L'Arbre au fil des saisons » était lancé et devait se terminer en mai avec l'exposition des œuvres.

AUCUNE ANIMATION NE POURRA AVOIR LIEU AVANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

La bibliothèque municipale se situe juste à côté de la mairie. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRE D'OUVERTURE 2020

- Lundi : 16h-17h30
- Mardi : 16h30-18h15
- Mercredi : 10h-12h30 et 16h-17h30
- Jeudi : 16h-18h15
- Vendredi : 16h-17h30
- Samedi : 10h-12h30

INSCRIPTIONS

Consultation sur place libre et gratuite. Pour accéder au service de prêt une inscription est nécessaire.

COTISATION POUR UN AN

5 € par adulte - gratuit pour les enfants dont un parent est inscrit.

Tennis de table UNE NOUVELLE ASSOCIATION SPORTIVE À TREMBLAY EST NÉE



À la demande de plusieurs personnes, une association de tennis de table a été créée. Les premiers coups de raquette ont été échangés après les vacances scolaires de février et à la mi-mars, A3T comptait déjà 12 adhérents.

Pour débiter son activité, A3T a bénéficié d'une table prêtée par Arnaud Léhericher, 3^{ème} adjoint au sein de la municipalité, puis l'association a fait l'acquisition d'une mini table pour les enfants et les adultes souhaitant progresser techniquement. L'achat de deux autres tables est prévu pour la reprise afin que le plus grand nombre puisse jouer. L'association prête raquettes et balles mais si vous avez une raquette fétiche, vous pouvez également venir jouer et vous amuser.

Le plaisir de jouer, de s'amuser, de se retrouver autour d'une petite balle ronde, tel est l'objectif de l'association dans une ambiance conviviale, dénuée de toute compétition. A ce jour donc, pas de compétition prévue. Cependant des rencontres amicales contre des clubs du secteur sont à l'étude.

ET DÉJÀ DES PROJETS... POUR 2020

- Une animation pour les enfants aux vacances de la Toussaint
- Un tournoi à Noël
- Un tournoi au profit de l'association les Véroslynes début 2021

Les adultes et les enfants sont les bienvenus le jeudi de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

RENSEIGNEMENTS
Philippe BOUCHARD
au 06 80 35 94 99 /
philipbouchard@orange.fr
Facebook A3T@A3Ttremblay

ADHÉSIONS
20 € pour les moins de 16 ans
30 € pour les adultes à partir de 16 ans



Les actualités du SIVOM

La crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas épargné le SIVOM de Tremblay-Serazereux. En effet, suite à l'annonce de la fermeture des écoles le vendredi 13 mars au soir, l'accueil de loisirs et la restauration scolaire ont gardé leurs portes fermées pendant deux mois. Cette absence d'activité a entraîné une perte de recette de plus de 60 000 €, auxquels il faut ajouter les dépenses supplémentaires de masques, gants et produits désinfectants pour les agents et l'entretien des locaux.

Pendant toute la période de confinement, les animateurs du SIVOM et les enseignants du groupe scolaire se sont relayés pour s'occuper des enfants des personnels mobilisés dans la gestion de crise, au sein du centre d'accueil mutualisés (CAM) basé dans nos locaux. Ce centre d'accueil mutualisé a reçu, gratuitement, des enfants habituellement scolarisés à Tremblay-les-Villages, Châteauneuf-en-Thymerais et Thimert-Gâtelles.

Dès l'annonce de la réouverture des écoles, les élus, les agents et le personnel enseignant se sont mobilisés pour mettre en place les protocoles d'accueil des enfants dans le respect des règles de distanciations sociales. Ainsi, les élus ont fait le choix d'accueillir au maximum 10 élèves par classe et de ne pas rouvrir les classes des petites et moyennes sections. Cependant, pour les familles dont les parents ont continué à être mobilisés dans la crise, le SIVOM, dans la continuité des services proposés a accueilli les enfants des petites et moyennes sections que les parents n'ont pas pu remettre à l'école.

C'est ainsi, que le jeudi 14 mai, les enfants de grandes sections, CP et CM2 ont pu retrouver le chemin de l'école, suivi des CE1, CE2 et CM1 le lundi 25 mai. Pour les familles ayant fait le choix de garder leurs enfants à la maison jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'enseignement à distance s'est poursuivi.



L'ACCUEIL CET ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Cet été l'accueil de loisirs sera ouvert du 6 au 31 juillet.

Renseignements auprès du Sivom
Tél. 02 37 65 28 35
rue de la Croix Blanche
Tremblay-les-Villages



RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021



COMMENT INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES ?

Contactez Madame GODON, Directrice du groupe scolaire Jean-Jacques SEVIN :

**9 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay-les-Villages**
(portail blanc situé à gauche de la bibliothèque municipale)
**Tél. 02 37 65 32 19
ou par mail ec-elem-tremblay-les-villages-28@ac-orleans-tours.fr**

INSCRIPTION À LA CANTINE ET AU CENTRE DE LOISIRS

Pour les inscriptions à la cantine, à l'accueil périscolaire et au centre pendant les vacances : prendre contact avec le SIVOM de Tremblay-Serazereux.

**7 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay-les-Villages**
(portail blanc de l'école rue de la Croix Blanche)
Tél. 02 37 65 28 35 ou par mail au sivomts@orange.fr
Horaires du secrétariat :
8h - 12h du lundi au vendredi



INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au transport scolaire sont ouvertes depuis le 1^{er} juin sur le site WWW.AGGLO-EN-LIGNE.FR.

Comme les années précédentes, vous pouvez inscrire vos enfants en ligne.

Si vous voulez recevoir le/les titre(s) de transport (par courrier) avant la rentrée scolaire de septembre 2020, inscrivez vos enfants avant le 19 juillet.

Toutes les infos sur WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Repas de nos ANCIENS

Le 13 février 2020, la municipalité et le Centre d'Action Communal et social ont organisé un repas à destination de nos Aînés à la salle des Fêtes de Tremblay-les-Villages. Ce moment très convivial a réuni 85 personnes autour d'un savoureux repas confectionné par notre O.G. Traiteur et accompagné en musique par Patrick CHENU accordéoniste. Après quelques pas de danse appréciés, les enfants du Centre de Loisirs sont venus présenter un petit spectacle et distribuer des petits cadeaux confectionnés par leurs soins qui ont ravies nos aînés.

Une minute de silence a été observée pour notre regrettée doyenne de Bilheux, Madame Carmen THELIN.

Comme à chaque rencontre annuelle, nos doyens et nos doyennes des 6 communes sont repartis avec des paniers garnis de produits d'Eure-et-Loir confectionnés par notre épicier, Olivier LOCHET.

Madame le Maire et les membres du CCAS présents à ce repas remercient l'ensemble des participants pour leur présence et les délicieux moments de convivialité partagés et leur donnent rendez-vous en 2021.



Repas des aînés en février



Registre des PERSONNES VULNÉRABLES

À la suite de la période de crise liée au COVID-19 que nous venons de vivre, toutes les personnes déjà identifiées ont pu être contactées et rappelées à la fréquence désirée par un engagé de service civique, Matthieu, recruté par la mairie. Cette démarche fût très appréciée.

C'est pourquoi, la mairie tient à jour un registre des personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap ou souffrance de maladie chronique afin de cibler les interventions municipales en cas d'alerte (canicule, grand froid, épidémie...).

En effet, chaque épisode de crise sanitaire ou météorologique peut apporter des désagréments aux personnes les plus isolées. C'est pourquoi, la mairie contacte toutes les personnes concernées dont elle a connaissance pour prendre de leurs nouvelles et demander les besoins en matière de services et produits de premières nécessités.

Vous pouvez transmettre vos informations personnelles à la mairie au cas où et précisez lors du premier appel, au moment d'une situation de crise, que vous ne souhaitez pas être rappelé de suite ou la fréquence à laquelle vous désirez être contacté.

IMPORTANT / Le règlement général de protection des données (RGPD) interdit formellement que vos coordonnées soient diffusées. Elles sont protégées et ne seront jamais diffusées en dehors de la mairie.

N'hésitez pas à vous faire connaître en complétant le formulaire ci-dessous.



INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél :
 E-mail :
 Date de naissance :

Formulaire à envoyer par mail contact.mairie@tremblaylesvillages.com
 ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie
 7 rue de Châteauneuf 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES
 Plus de renseignements au 02 37 65 28 18.



Relais FAMILLES



Aline a pris son poste au mois de mars au sein du Relais Familles de Tremblay-les-Villages et a tout de suite pu mettre en œuvre ses compétences avec les événements liés à la crise sanitaire.

Aline assure une permanence **sur rendez-vous les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h en mairie de Tremblay-les-Villages.**

Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement concernant :

- **Les démarches administratives en ligne** : déclaration d'impôt, inscription Pôle Emploi, demandes de prestations auprès de la caisse d'allocations familiales
- **Obtenir des informations sur les aides de l'Etat** pour une indemnisation suite au confinement
- **La recherche de financement** pour des formations professionnelles
- **Dans le domaine de la consommation** : gestion de litiges, de budget et démarches associées
- **La rédaction de CV et lettre de motivation...**

Vous pouvez la joindre au 06 08 43 02 10 ou par mail relais-familles.tremblay@famillesrurales.org

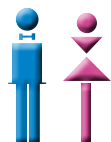
À SAVOIR / En raison des mesures prises pour limiter la propagation du COVID-19, les activités proposées par le Relais Familles sont malheureusement suspendues jusqu'à nouvel ordre.



Naissances en 2019-2020

Mya LE BRUN née le 21 décembre 2019
 Antoine POUPEAU né le 1^{er} janvier 2020
 MARIAN né le 7 janvier 2020
 Naëvia POCHE VONTHRON née le 17 janvier 2020
 Lucas LE CRONC né le 27 janvier 2020
 Sacha BOYER né le 10 février 2020
 Nathaël GUILLAUME né le 10 février 2020

Mila TIPA née le 6 mars 2020
 Mathys FRANÇOIS né le 6 avril 2020
 Mina PIQUET née le 7 avril 2020
 Théo MARY né le 15 avril 2020
 Alizé RIMBOEUF née le 15 avril 2020
 Léa MICHAU née le 1^{er} juin 2020



Mariages en 2020

Emeline THOUMYRE et Benoît LECOSSIER unis le 15 février 2020
 Morgane LAUNAY et Romain DUPUIS unis le 6 juin 2020
 Katia MISSEREY et Philippe MASSON unis le 6 juin 2020



Décès en 2019-2020

Carmen THÉLIN décédée le 23 décembre 2019
 André LE PAGE décédé le 29 décembre 2019
 François MALECOT décédé le 3 janvier 2020
 Louise MARTIN décédée le 2 avril 2020
 André ROUX décédé le 30 avril 2020
 Denise CHEROUVRIER décédée le 5 mai 2020
 Sébastien AUBERT décédé le 7 mai 2020



EN BREF

Un 8 mai pas comme les autres



Comme chaque année, la municipalité a organisé la cérémonie du 8 mai. Cette année était un peu particulière. En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les cérémonies publiques étaient interdites. Seuls les maires, accompagnés d'un tout petit comité ont pu rendre hommage aux disparus et déposer une gerbe de fleurs aux pieds des monuments aux morts.

Vélos à assistance électrique



Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons que 2 vélos à assistance électrique sont mis gratuitement à la disposition des habitants de Tremblay-les-Villages. Le prêt est accordé pour une durée de 1 à 7 jours. Une caution de 500 euros par vélo vous sera demandée au moment du retrait dont l'encaissement ne sera réalisé qu'en cas de perte ou de dégradation. Le secrétariat de la Mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

INFOS PRATIQUES

Mairie / 02 37 65 28 18
 ouverte tous les matins
 de 8h30 à 12h15

SIVOM / 02 37 65 28 35
 rue de la Croix Blanche
 du lundi au vendredi de 8h à 12h
 (sonner au portail de l'école maternelle)

École Maternelle / 02 37 65 24 10
 École Élémentaire / 02 37 65 32 19

Bibliothèque / 02 37 65 23 65
 lundi 11h-12h
 Mardi 16h15 - 18h15
 Mercredi 16h-17h
 Jeudi 16h15 - 18h15
 Vendredi 16h - 17h30
 Samedi 10h - 12h30

Centre de Loisirs / 02 37 65 35 99

Cabinets médicaux
 Médecin 02 37 65 28 04
 Dentistes 02 37 65 25 83
 Kinésithérapeutes 02 37 65 23 66
 Infirmiers 02 37 65 22 60
 Podologue 06 24 40 07 75
 Psychologue 07 69 81 83 82
 Psychomotricien 06 67 65 11 90
 Ergothérapeute 06 64 78 20 16

Pharmacie de Tremblay-les-Villages
 02 37 65 22 73

Comité des Voisins Vigilants
 Michel Prévost / 06 07 97 98 94

Gendarmerie de
 Châteauneuf-en-Thymerais
 02 37 51 60 25

Pompiers / 18 - SAMU / 15

Infos Transport à la demande,
 Déchets, Assainissement
 Agglo du Pays de Dreux
 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

Eau / 02 37 65 28 18
 ou votre maire délégué

Permanence CCAS
 le 1^{er} lundi de chaque mois,
 de 16h30 à 19h, couplée avec un
 accueil administratif en mairie

Assistance sociale
 Conseil départemental
 Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi matin
 du mois, sur rendez-vous au
 02 37 65 82 30 ou 02 37 65 82 64
 (standard ouvert uniquement l'après-midi)

Infirmière PMI
 Tous les mardis matin sur
 rendez-vous au 02 37 65 82 66

Mission Locale
 un mercredi par mois
 de 9h30 à 12h en mairie